

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigeois.fr



**PREMIER RAPPORT SUR LA SITUATION
DE L'AGGLOMERATION ALBIGEOISE
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable vise à disposer d'un document unique synthétisant les différents documents, plans et bilans demandés à la collectivité ainsi que les éléments liés aux démarches volontaires de la collectivité en faveur du développement durable dans le cadre de ses compétences.

Compte tenu des délais restreints pour l'établissement de ces premiers rapports, une circulaire du 3 août 2011 a été publiée afin de donner aux collectivités les modalités de leur élaboration. La trame proposée dans la circulaire a donc été reprise pour la présentation de ce premier rapport.

L'année 2010 a été pour l'Agglomération largement consacrée à l'intégration des nouvelles compétences tout en poursuivant les projets portés par notre agglomération. L'ampleur des compétences transférées dans le respect de la charte de bonnes pratiques de l'albigeois entre les communes et la communauté d'agglomération a conduit l'Agglomération à structurer et à établir les règles de fonctionnement à l'échelle du territoire des 17 communes.

La communauté d'agglomération travaille dans la dynamique du projet d'agglomération validé en novembre 2003. Il représente le document de référence en termes de prospective territoriale et constitue l'expression de la volonté politique de l'albigeois pour renforcer son attractivité et promouvoir son développement.

Les actions qui ont été réalisées au plan communautaire depuis 2003 concrétisent le projet d'agglomération en même temps qu'elles le font nécessairement évoluer.

Par ailleurs, il a été décidé en 2007, d'initier la réalisation d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT). Celui-ci a été adopté au deuxième semestre 2011.

L'agglomération s'est également engagée courant 2009 dans la réalisation d'un plan de déplacements urbains (PDU) volontaire qui permette de renforcer l'amélioration des conditions de mobilité sur le territoire et d'inscrire la modernisation et la restructuration du réseau de transports à l'échelle des 17 communes de l'albigeois dans le cadre plus large de l'ensemble des pratiques et modes de déplacements.

Le cadre réglementaire a connu des changements profonds, notamment de par les lois d'application du Grenelle de l'environnement qui sont autant d'éléments désormais incontournables d'appréciation de l'action communautaire.

Par ailleurs, les résultats issus du recensement démographique ont montré la vitalité du bassin de vie albigeois et le rôle de deuxième pôle d'équilibre tenu par notre agglomération au sein de la région Midi-Pyrénées.

Enfin, les transferts de compétences concrétisés au premier janvier 2010 impliquaient d'engager la réflexion sur ces nouveaux champs d'action.

La révision du projet d'agglomération a donc été lancée par délibération du conseil communautaire du 8 décembre 2009 dans la perspective d'établir un projet territorial de développement durable qui sera le cadre de référence de la collectivité dans sa dynamique de développement durable.

Dans l'attente de la concrétisation de ce nouveau projet cadre, l'élaboration du présent rapport s'établit sur la base des actions concrètes réalisées en 2010 par l'Agglomération dans le cadre des différentes obligations réglementaires, du projet d'agglomération en cours et des différentes politiques publiques conduites dans le respect des finalités du développement durable. Il intègre également la continuité des actions relevant des compétences transférées qui entraient dans les objectifs des agendas 21 ou de tous autres documents de référence au sein des communes d'origine.

Table des matières

I. LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	5
A. LES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES QUI REPONDENT AUX FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE	5
1. <i>En participant à la lutte contre le changement climatique</i>	5
a. Mobilité et déplacements	5
* Élaboration d'un plan de déplacement urbain	6
* Développement des modes de déplacements doux	6
* Aménagement d'une aire de covoiturage	8
b. Énergie - climat	9
* Lancement du plan climat énergie territorial	9
2. <i>En favorisant la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations</i>	9
a. La compétence « politique de la ville »	10
* Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Albigeois	10
b. Actions en faveur de l'habitat	11
* OPAH communautaires centres bourgs et quartiers d'Albi	11
* Actions en faveur du logement locatif social public	12
c. L'aménagement numérique du territoire	13
d. Portage de livre à domicile	13
e. sport, santé et bien-être pour les seniors	13
3. <i>En préservant la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles</i>	14
a. Actions contre les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel	14
* Mise en service d'une nouvelle station d'épuration	14
* Action de sensibilisation au salon Habitat 2010 sur l'eau et l'assainissement	16
b. Optimisation de la gestion des déchets	16
* Les ordures ménagères résiduelles	17
* La collecte des déchets recyclables	17
* Le traitement des déchets ménagers	18
4. <i>En veillant à l'épanouissement de tous les êtres humains</i>	19
a. Des équipements publics au service du cadre de vie	20
* Le réseau de lecture publique albigeois	20
* Les espaces aquatiques : Atlantis et Taranis	21
b. L'enseignement supérieur Albigeois reconnu au niveau national	22
* La mise en place d'une politique de site unifiée via le conseil de site	22
* Un pôle sanitaire et social pilote en région	23
* L'ouverture à l'international via le développement de l'entrepreneuriat	23
* Le développement de l'insertion professionnelle	23
* La diffusion de la culture scientifique	23
c. Services à la population proposés par le service des transports urbains	23
* Mise en place de la carte pastel	23
* Intégration de la tarification sociale	24
* Le transport des personnes à mobilité réduite	24
* le transport à la demande	24
d. Prévention des risques naturels pour assurer la sécurité des biens et des personnes	24
* L'aménagement du bassin de rétention paysager du Marranel	25
* Le programme global d'aménagement du ruisseau de Séoux	25
e. Développement du réseau communautaire des sentiers de randonnée	25
5. <i>En impulsant une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</i>	26
a. L'accompagnement de l'agglomération pour le développement économique	26
b. L'aménagement des zones d'activités	27
* L'achèvement des travaux d'aménagement de la zone Albi-pôle	27
* L'aménagement du parc technopolitain Albi- InnoProd	27
c. L'économie sociale et solidaire	28

d. Le fret	29
B. MODALITES D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES AU REGARD D'UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	29
1. <i>L'organisation du pilotage</i>	30
* Le conseil communautaire	30
* Le bureau communautaire	30
2. <i>La participation des acteurs et de la population</i>	30
a. conseil de développement	31
b. Mise en place d'un jury de nez pour la nouvelle station d'épuration de la madeleine	31
c. Diagnostic partagé sur l'état de l'économie sociale et solidaire	32
d. l'attention portée aux riverains des grands projets d'aménagement	32
3. <i>La transversalité et l'évaluation des actions, politiques publiques et programmes communautaires</i>	32
* Les commissions	32
II – UNE COLLECTIVITE MOBILISEE ET RESPONSABLE	34
1. <i>L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi</i>	34
a. Les transferts de compétences	34
b. Le fonctionnement en régie	34
c. Une attention particulière portée à la sécurité des agents	34
d. Le dialogue social dans la collectivité	35
e. La politique de recrutement	35
2. <i>L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique</i>	35
3. <i>La gestion durable du patrimoine de la collectivité</i>	36
4. <i>L'organisation du pilotage et la participation des services et des élus</i>	36
a. L'organisation des services	36
b. La mise en œuvre des plateformes collaboratives	37

I. La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable

A. Les actions, politiques publiques et programmes communautaires qui répondent aux finalités du développement durable

1. En participant à la lutte contre le changement climatique

L'Agglomération participe à la lutte contre le changement climatique dans le cadre de différentes actions qu'elle conduit soit à titre réglementaire soit à titre volontaire dans le cadre de ses compétences. Celles-ci se déclinent dans les thématiques :

- mobilité et déplacements ;
- énergétique.

a. Mobilité et déplacements

L'Agglomération, consciente des enjeux en termes de mobilité et déplacements sur le territoire, s'est engagée dans un plan de déplacements urbains (PDU) volontaire par délibération du 30 mars 2010.

Par délibération du 15 mars 2011, l'Agglomération a arrêté les enjeux du PDU comme points clés reconnaissant au PDU la capacité de participer à l'évolution du territoire Albigeois en tant que :

- Territoire attractif, où les ambitions publiques et privées s'accomplissent et positionnent l'Albigeois au rang des agglomérations les plus compétitives ;
- Territoire de cohésion sociale et de proximité, qui favorise une accessibilité pour tous et vers tous les espaces urbains, péri urbains, et ruraux ;
- Territoire équilibré, produit d'une planification urbaine responsable et cohérente avec ses objectifs démographiques et de maîtrise de consommation de l'espace ;
- Territoire attentif à la santé et à la sécurité des habitants, à la protection de l'environnement, et favorisant les comportements responsables ;
- Territoire original et authentique où l'activité culturelle, l'enseignement, la recherche et l'innovation sont vecteurs d'un modèle associant développement local et rayonnement (inter)national.

Parallèlement, compétente en déplacements doux depuis le 1^{er} janvier 2010, l'agglomération s'engage dans une démarche cohérente et globale de développement de ces modes de déplacements. S'appuyant sur le schéma directeur cyclable délibéré par la ville d'Albi en 2009, elle étend en 2011 la démarche de schéma directeur à l'ensemble de son territoire afin de :

- définir et hiérarchiser des itinéraires structurants à l'échelle des communes et de l'agglomération qui :
 - ✓ renforcent les liaisons intercommunales afin de conforter le territoire de l'agglomération ;
 - ✓ desservent les équipements publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs), les pôles d'activités et de services (public et/ou privés) ainsi que les lieux d'accueil touristiques générateurs de déplacements à vélo ;
 - ✓ assurent la continuité des itinéraires cyclables ;
 - ✓ atténuent les effets de coupure occasionnés par les infrastructures de transports ou les éléments naturels ;
 - ✓ Assurent les liaisons avec les itinéraires départementaux.
- dans le respect du maillage défini selon les critères précédemment exposés, intégrer et renforcer la place des déplacements doux dans les aménagements de voirie et en site propre dans les 17 communes de l'agglomération et harmoniser les pratiques d'aménagement Sur ces itinéraires, la priorité sera donnée, dans la mesure du possible, aux aménagements réservés aux cyclistes (bandes cyclables au niveau de la chaussée ou pistes cyclables séparées de la chaussée) et aux aménagements réservés aux piétons en zone urbaine (trottoirs et voies piétonnes). Lorsque la largeur de l'emprise ne le permet pas, en ville, la mixité des automobiles et des vélos sur la chaussée sera favorisée par l'aménagement de « zones 30 »... ;
- sécuriser les conditions de circulation des cyclistes notamment dans les intersections accidentogènes, les rues à grand trafic et les abords des établissements scolaires ;

- développer l'intermodalité ;
- développer les aménagements et équipements dédiés aux déplacements doux (stationnement vélos...) ;
- proposer des itinéraires cyclables de loisirs complémentaires aux véloroutes et voies vertes ;
- organiser des opérations de promotion des déplacements doux.

La réalisation de ces documents cadres permettra l'établissement des plans d'action et la définition des indicateurs nécessaires à leurs évaluations.

Dans cette attente, les actions et projets s'inscrivant dans une politique de déplacements « durables » se poursuivent (aire co-voiturage, actions du schéma directeur sur Albi...).

*** Élaboration d'un plan de déplacement urbain**

La première étape de mise en œuvre du plan de déplacements urbains (PDU) de l'Albigeois s'est concrétisée à travers le recrutement d'une chargée de mission « politiques territoriales » le 1er février 2010 afin de piloter et conduire le projet en interne.

Le 30 mars 2010, le conseil communautaire a officialisé le lancement de la procédure d'élaboration du plan de déplacement urbain (PDU) de l'Albigeois. En avril, le bureau communautaire s'est prononcé sur l'architecture générale et la composition des instances techniques et décisionnaires du PDU de l'Albigeois.

Ainsi, le comité de pilotage définit les options à prendre, oriente les études et décide des temps forts de la concertation. Il aide le maître d'ouvrage à valider les étapes de la démarche, est présent aux phases clés pour validation du diagnostic, des objectifs, des scénarii, de la solution retenue, du montage institutionnel et financier.

Le comité technique étudie les problématiques et alimente le travail d'expertise territoriale (établir le diagnostic, formaliser les objectifs, proposer des solutions). Il prépare les décisions du comité de pilotage.

Le comité de pilotage du PDU de l'Albigeois est composé des autorités organisatrices des transports de la Région Midi-Pyrénées, du conseil Général du Tarn, de l'agglomération albigeoise, des services de l'Etat et de la DDT du Tarn, des 17 collectivités qui composent l'agglomération et de l'ADEME.

Le comité technique du PDU de l'Albigeois regroupe le comité de pilotage et des gestionnaires des transports et de la mobilité (SNCF, RFF), les chambres consulaires (CCI, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat), les représentants des usagers (associations et fédérations), les professionnels (autocars de tourisme, sociétés de livraison).

Le premier comité de pilotage du PDU a présenté en juillet 2010 la démarche et le territoire investi dans le cadre de la mise en œuvre du PDU. Force est de constater que la connaissance des pratiques de mobilité dans le périmètre concerné est insuffisante. Aussi, l'agglomération a mis en place une enquête déplacement villes moyennes (EDVM) dont l'objectif est de faire ressortir les pratiques de déplacements des ménages de l'agglomération.

Le comité de projet, composé de techniciens et le comité technique ont été associés à la définition des questionnements. Des éléments de connaissances manquants ont été pointés ; il s'agit d'identifier les points de franchissement du Tarn, les échangeurs de rocade utilisés, les pratiques et les lieux des achats effectués le samedi, le temps acceptable pour un déplacement domicile/travail, ou pour un déplacement en marche à pied, les contraintes pour un déplacement en marche à pied, le critère de choix prépondérant pour la localisation d'un logement, la localisation du stationnement pour un déplacement, le nombre d'occupant par voiture, sa puissance fiscale et le carburant utilisé.

L'année 2010 fut l'année de lancement et de « mise en route » du PDU, ce qui correspond à l'étape de cadrage.

*** Développement des modes de déplacements doux**

Depuis le 1er janvier 2010, la communauté d'agglomération exerce une nouvelle compétence liée aux déplacements doux. Elle porte sur la création, l'aménagement et l'entretien de cheminements et ouvrages en site propre ayant fait l'objet d'un aménagement spécial et réservés à la circulation des

piétons et des cyclistes.

Le service « déplacements doux » intervient sur 2 principaux domaines d'activités :

Le développement d'un réseau communautaire d'itinéraires et d'aménagements dédiés aux déplacements doux ainsi que la promotion des pratiques cyclables et piétonnes.

Le développement et la promotion du réseau communautaire de sentiers de randonnée créé par l'agglomération en 2007.

Aménagement des accès au pont de Cantepau pour les modes de déplacements doux

L'étude menée en 2008 pour l'élaboration du schéma directeur cyclable de la ville d'Albi a mis en évidence la nécessité d'améliorer les franchissements du Tarn, notamment au niveau du pont de Cantepau, afin de développer les pratiques cyclables.

Face à ce constat, la ville d'Albi avait négocié avec l'Etat en 2009 l'aménagement d'un cheminement sécurisé pour les piétons et les cyclistes sur le trottoir aval du pont. En contre partie, la collectivité s'était engagée à réaliser :

- les jonctions avec le domaine public de part et d'autre du pont, en coordination avec les travaux de la DIRSO (Etat).
- une continuité cyclable et piétonne en parallèle de la rocade entre l'Arquipeyre et l'échangeur RD100/RN88 afin d'aider l'Etat à résoudre le problème de la circulation des piétons et des cyclistes sur cette portion de la RN88.

En 2010, l'agglomération devenue maître d'ouvrage de cette opération, a engagé les travaux d'aménagements des accès au pont. Trois aménagements ont été réalisés.

- une piste piétonne et cyclable entre le pont de Cantepau et le giratoire de la plaine des jeux de Cantepau sur les terrains bordant la bretelle d'accès à la rocade
- une rampe d'accès (piétons, vélos, PMR) au pont de Cantepau du côté de la rue des rives du Tarn en lieu et place d'une butte de terre
- une piste piétonne et cyclable entre la rampe d'accès et le chemin du Gô nouvellement aménagé en chaudiou.

Aménagement d'une liaison piétonne et cyclable entre l'allée du camping et l'avenue De Lattre de Tassigny

Cette liaison s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable sur la commune d'Albi. Elle constitue pour les cyclistes et les piétons un itinéraire d'évitement du giratoire du Caussels entre les quartiers du grand centre et de Lapanouse d'une part et le quartier de la piscine (& centre commercial, camping, ...) d'autre part.

Une partie de cette liaison existait déjà sous la forme d'un sentier situé en contrebas de l'allée du camping mais nécessitait d'être aménagée pour accueillir en toute sécurité piétons, cyclistes et PMR.

Cette liaison comprend en rive droite du Caussels (côté allée du camping), un tracé direct et un tracé respectant les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité. Le cheminement a une longueur de 360 mètres et une largeur de 3 mètres. Le revêtement choisi est de l'enrobé.

La traversée du Caussels se fait au niveau du trottoir actuel dont le revêtement a fait l'objet d'une réfection. Un candélabre a été déplacé pour améliorer l'accès au pont depuis le cheminement.

L'aménagement de cette liaison a donné, par ailleurs, l'occasion à la ville d'Albi de requalifier cet espace vert. Un traitement paysager accompagne l'aménagement de ce cheminement avec la plantation d'arbres le long de l'avenue de Lattre de Tassigny afin d'accentuer l'écran végétal et la végétalisation des talus situés de part et d'autre du cheminement ces travaux ont été réalisés en septembre et octobre 2011.

Nouvelles zones 30 km/h et généralisation des doubles sens cyclables

Le développement d'un réseau cyclable ne peut se limiter à la création de bandes ou pistes cyclables, nécessaires sur les grands axes mais dont l'aménagement est rendu difficile dans les rues de quartier souvent trop étroites où il est souvent nécessaire de maintenir du stationnement.

D'autres moyens existent pour améliorer le maillage du réseau et proposer un meilleur partage de l'espace public entre piétons, cyclistes et automobilistes : la création de zones 30 km/h et l'aménagement de doubles sens cyclables en font partie.

La création de nouvelles zones 30 km/h s'inscrit dans un objectif global de hiérarchisation des voies urbaines. Il s'agit de mettre en adéquation la vitesse maximale autorisée sur une voie avec les fonctions locales qu'elle assure :

- Création de zones 30 km/h dans les voies de dessertes de quartier ou à proximité des pôles de commerces ou des équipements publics afin d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers de la route, piétons, cyclistes et automobilistes
- Maintien à 50 km/h des axes de transit afin d'assurer la fluidité du trafic. La majorité des parcours en voiture se faisant sur les axes structurants ou sur les voies de transit à 50km/h, les pertes de temps liés aux zones 30 km/h sont par conséquent minimales.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable sur la commune d'Albi, l'agglomération a expérimenté la hiérarchisation des voies et la généralisation des doubles sens cyclables dans deux quartiers de la ville :

- Le quartier Grand-Centre dans sa partie située à l'Est du Vigan
- Le quartier de Madeleine, entre le Tarn et le boulevard Alsace Lorraine

28 nouveaux doubles sens cyclables ont été ainsi créés, ce qui porte à 12 le nombre de kilomètres de voirie aménagée en double sens cyclable sur la commune d'Albi. Ces aménagements ont été accompagnés par une campagne de communication

Organisation d'une bourse aux vélos d'occasion

La 1^{ère} Bourse aux vélos d'occasion de l'Albigeois a été organisée le 29 mai 2010 à Albi. Tous les habitants de l'agglomération ont été invités à venir vendre ou acheter des vélos. Le bilan de cette 1^{ère} Bourse aux vélos a été très positif. Plus d'un millier de visiteurs ont parcouru les travées de la bourse aux vélos au cours de laquelle 200 vélos ont été déposés et 146 d'entre eux ont trouvé un nouvel acquéreur.

En 2011, cette opération a été renouvelée. Le succès a été une nouvelle fois au rendez-vous avec près de 400 vélos déposés et 200 vélos vendus.

Développement du réseau « modes doux » : les chiffres clés 2010/2011

- 130 000 euros investis dans des aménagements dédiés aux déplacements doux
- + 8,5 kilomètres de voirie aménagés pour les cyclistes dont 7 km en double sens cyclables, 0,7 km en chaudière et 0,7 km en site propre accessible également aux piétons
- 1 nouveau point de franchissement du Tarn
- 100 nouveaux arceaux de stationnement vélo implantés

*** Aménagement d'une aire de covoiturage**

La première Aire de covoiturage de l'agglomération est ouverte depuis la mi-juillet 2010.

Située sur la commune du Séquestre entre la rocade et le circuit automobile, elle est en sortie d'agglomération à proximité immédiate de l'A68, de la zone commerciale de la Baute et du circuit automobile. Le parking propose une centaine de places dont 5 places pour les personnes à mobilité réduite et des places pour les motos. Les bus de grand tourisme peuvent également s'y garer puisque 5 places sont prévues. Enfin, un abri pour 10 vélos ainsi qu'un abri pour les automobilistes attendant leurs partenaires sont également à disposition. Elle est également desservie par les transports en commun.

Cette aire de covoiturage accueille également le service des permis de conduire de la direction départementale des territoires.

b. Énergie - climat

La prise en compte de la thématique énergie est incontournable dans toute politique publique. L'obligation portant sur la réalisation d'un plan climat énergie territorial avant le 31 décembre 2012 pour les collectivités de plus de 50 000 habitants donne le cadre de l'organisation de cette politique.

L'agglomération a engagé son plan climat énergie territorial par délibération du 27 septembre 2011. Il permettra d'explorer l'ensemble de ses politiques publiques au regard des enjeux énergétiques et climatiques et de proposer un programme d'action ambitieux pour les 5 prochaines années. Le plan définira également les indicateurs qui permettront l'évaluation des actions.

La production d'énergies renouvelables est également encouragée dans le cadre de programmes immobiliers de la collectivité. Un budget annexe photovoltaïque a ainsi été établi à cet effet. Il concerne les installations photovoltaïques du quai de transfert des ordures ménagères, de la station d'épuration d'Albi-Madeleine et de l'Hôtel d'entreprises, ainsi que les contrats de rachat associés. Ainsi la collectivité a installé à ce jour 1439 m² de panneaux photovoltaïques, qui permettent une production de près de 110 kWc.

*** Lancement du plan climat énergie territorial**

L'agglomération œuvre déjà dans ce sens avec l'élaboration d'un Plan de Déplacement Urbain, la gestion et la revalorisation des déchets, et bien d'autres actions comme la promotion des déplacements doux et la diminution des consommations énergétiques de l'éclairage public.

Sur le plan de la méthode, l'élaboration du plan climat se déroulera en plusieurs étapes :

- Comptabilisation des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des activités de la communauté d'agglomération suivant le décret du 11 juillet 2011 (émissions directes produites par les sources nécessaires aux activités de la collectivité et les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité) ;
- Évaluation de la vulnérabilité du territoire par rapport au changement climatique et à l'augmentation du prix de l'énergie ;
- Proposition d'un plan d'action portant :
 - sur les compétences de la communauté d'agglomération avec des objectifs chiffrés en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de consommations énergétiques ;
 - Des actions de promotions, de sensibilisation et d'accompagnement des communes de l'agglomération et de tous les acteurs du territoire (habitants, entreprises, etc.) pour les inciter à diminuer leur consommation énergétique, leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter au changement climatique.

Mise en œuvre du plan d'action, évaluation et mise à jour du bilan tous les 3 ans.

L'adoption du PCET est programmée pour le dernier trimestre de l'année 2012.

2. En favorisant la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a souhaité dès sa création que son aménagement et son développement soient harmonieux à l'échelle des 17 communes mais également entre les différents quartiers qui la composent.

Au-delà des dispositifs ciblés que représentent le contrat urbain de cohésion sociale ou le plan local d'insertion par l'économie pour des populations confrontées à des difficultés particulières, la recherche d'une solidarité entre les générations a également présidé au développement de services adaptés, notamment en matière de transports urbains au travers de la desserte spécifique des marchés, par le portage de livres à domicile pour les grandes situations de dépendance, par la mise en place d'activités de sport santé adaptées au public senior.

a. La compétence « politique de la ville »

*** Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Albigeois**

Par délibération en juin 2006, la communauté d'agglomération a déclaré d'intérêt communautaire le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Albigeois (CUCS) dans le cadre de sa compétence « politique de la ville ». Signé en 2007, initialement pour 3 ans reconductible, la convention cadre du CUCS constitue le cadre de référence du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers prioritaires de l'Albigeois.

Le principal enjeu de ce dispositif co-financé par les collectivités et les partenaires institutionnels est de réduire les inégalités sociales et urbaines des quartiers dits « prioritaires » qui cumulent les difficultés socio-économiques en favorisant l'amélioration de la vie quotidienne, l'égalité des chances des habitants et une meilleure intégration de ces quartiers dans les villes et l'agglomération.

Sur le territoire de l'agglomération deux villes sont concernées, Albi et Saint-Juéry, avec des quartiers classés par niveau de priorité de 1 à 3 :

- Quartiers très prioritaires qui présentent des difficultés importantes, de niveau 1 : Cantepau et Lapanouse/Saint-Martin à Albi.
- Quartiers prioritaires qui présentent des difficultés sociales et économiques moindres, de niveau 2 : Pratviel/La Mouyssetie/Les Rosiers/Le Centre à Saint-Juéry et Rayssac à Albi.
- Quartier fragilisé, où des actions de prévention doivent être menées, de niveau 3 : Veyrières à Albi.

Le Cucs de l'Albigeois s'est vu attribuer par l'Etat une subvention de l'ACSE de 151 397€ dont 23 358€, pour la mise en œuvre du dispositif Atelier Santé Ville, soit une baisse de subvention de 21% par rapport à 2009. Face à cette diminution et au regard des difficultés toujours présentes dans les quartiers prioritaires, l'agglomération a consacré en 2010, 18 000€ pour le financement de 11 projets.

En 2010, les thématiques ont été développées des façons suivantes :

- Éducation et réussite éducative

54% des financements > 32 actions > 131 760€.

Bilan CUCS 1 (2007-2009): soutien à l'élaboration et la mise en œuvre de projets éducatifs locaux, soutien aux CEL, développement des actions autour de la parentalité et de la lutte contre le décrochage scolaire grâce au PRE.

- Emploi et développement économique

19% des financements > 9 actions > 46 465€,

Cependant peu de nouvelles actions ont été développées, l'essentiel des objectifs du volet étant traité par le PLIE.

Bilan CUCS 1 (2007-2009) : développement des actions en faveur de l'alphabétisation, lutte contre l'illettrisme et développement d'offres d'emplois pour les jeunes.

- Santé

12% des financements > 17 actions > 29 468€.

Le nombre d'actions est resté important depuis le lancement de l'Atelier Santé Ville en octobre 2009. L'agglomération a participé au maintien des actions initiées en finançant quatre actions :

Théâtre Forum d'ACMV, Passerelle santé pour un public en grande précarité menée par « Au fil de soi », Cyberdépendance par le Foyer des Jeunes Travailleurs et Espace santé jeunes porté par Réseau Ado.

Bilan CUCS 1 (2007-2009): dynamique lancée autour de l'Atelier Santé Ville, les partenaires et opérateurs ont été mobilisés.

- Prévention de la délinquance et citoyenneté

10% des financements > 11 actions > 25 000€.

Le nombre d'actions réalisées en 2010 sur cette thématique est en progression de deux actions ce qui a permis de financer cinq actions : Action « Politique de la ville » d'Arpèges et

Tremolos, Construction d'un avion et formation au pilotage portée par le CAJ, Service droit des jeunes CIDFF, Les jeunes ont la parole sur Radio Albigeois, Amélioration des capacités d'expression et de communication menée par la Régie Interquartiers
Bilan CUCS 1 (2007-2009): ont été développées principalement les actions autour de la parentalité, les actions qui valorisent des productions des enfants et des jeunes ainsi que des actions citoyennes portées par le GIPCUSCA.

- **Habitat et cadre de vie**

4% des financements > 9 actions > 10 400€.

Les financements ont légèrement augmentés (9 850€ en 2009) et une nouvelle action a été réalisée. La participation financière de l'agglomération (2000€) a permis de continuer l'action « Écrits et dits » de Cantepau menée par ACTAL.

Bilan CUCS 1 (2007-2009) : développement de la participation des habitants et appropriation progressive du dispositif « Gestion Urbaine de Proximité » (GUP)

Les chiffres clés du CUCS de l'Albigeois

- 101 dossiers de demande de subventions ont été déposés. 78 actions ont reçu un financement dont 31 du PRE portés par 30 structures, ce qui représente plus de 3 M€ d'investissement par les différents partenaires signataires.
- Montant de la subvention allouée par l'Etat dans le cadre du CUCS en 2010 : 151 397€.
- Montant de la subvention exceptionnelle allouée par l'agglo pour financer les actions : 18 000€.
- Montant réalisé pour la mise en œuvre du programme d'actions 2010 (hors MOUS) : 120 823€.

En 2011, le GIP s'engage avec les acteurs de territoire dans l'élaboration de l'appel à projet 2012 du contrat urbain de cohésion sociale.

b. Actions en faveur de l'habitat

La communauté d'agglomération s'est employée à défendre ses orientations stratégiques pour l'habitat, dans un contexte de profondes modifications de la politique logement de l'Etat.

*** OPAH communautaires centres bourgs et quartiers d'Albi**

Les OPAH communautaires sont mises en œuvre avec l'appui des deux représentants de l'équipe d'animation Agence d'architecture Faramond - Bureau d'Etudes thermiques NéoTim. Le pilotage de la 1ère année opérationnelle a nécessité l'adaptation et la négociation en cours d'année des objectifs et financements des deux programmes, à la suite de profondes modifications de la politique nationale de réhabilitation de l'habitat privé.

Démarrage de la phase opérationnelle des 2 OPAH communautaires sur les 17 communes.

- Signature des deux conventions d'OPAH communautaires avec les différents financeurs l'Anah, l'Etat, l'ADEME, la Région Midi Pyrénées et Midi Habitat Accession (27 janvier 2010) ;
- Adoption du dispositif d'aides communautaires pour travaux d'OPAH en faveur des propriétaires occupants et bailleurs (02 février 2010) ;
- Démarrage des permanences hebdomadaires réparties en 4 secteurs géographiques : Albi, Saint-Juéry, Terressac, Puygouzon, le Séquestre ;
- Visite d'immeubles, conseils aux propriétaires et aide au montage des dossiers de demandes de subvention.

Défense des enjeux et orientations de la politique communautaire de réhabilitation

- Démarche du vice-président en charge de l'habitat auprès des représentants nationaux du Conseil d'administration de l'Anah, de l'AdCF, de la DREAL Midi Pyrénées et de la Préfecture du Tarn.
- Négociation de nouveaux objectifs d'amélioration de logements OPAH 2010 et 2011

pour limiter les effets induits de la réforme de la politique nationale de l'Anah sur le territoire communautaire et intégrer le programme national « Habiter mieux ».

Actions de sensibilisation et d'information

- Diffusion des documents d'information d'OPAH en Mairies : panneaux plan périmètre OPAH, « Petit guide d'information OPAH à l'attention des propriétaires » et « Conseils de rénovation thermique ».
- Articles dans la presse locale, le site Internet communautaire et le journal Grand A.
- Mobilisation des propriétaires en périmètre d'OPAH : courrier, téléphone.
- Coordination technique OPAH communautaires-PIG départemental.
- Coordination avec Chambre de Métiers Tarn, diffusion annuaire Eco artisans.

Réalisation des projets de réhabilitation de l'habitat privé

- Réunions régulières du Comité technique d'OPAH constitué d'élus communautaires et techniciens, Agglo, Anah, Midi Habitat Accession, équipe animation OPAH : examen, avis préalable sur projets de réhabilitation, suivi état avancement des 2 opérations.
- Participation de la communauté aux commissions mensuelles de l'Anah du Tarn.
- Mise en place d'une procédure de traitement et de valorisation des demandes d'aides communautaires pour travaux d'OPAH, lettre aux propriétaires co-signée Maire de la commune-Vice président habitat de l'agglomération

OPAH-projet de création du Pôle départemental de Lutte contre le Logement Indigne (LHI)

- Participation aux réunions du Comité technique LHI : intervention pour une articulation territorialisée OPAH communautaires-
- Pôle départemental LHI.

OPAH communautaires	Centres Bourgs	Quartiers d'Albi	Total logts	Aides C2A travaux
Logt locatif conventionné	14	16	30	17 905,00 €
Logt propriétaire occupant	18	6	24	26 920,00 €
TOTAL	32	22	54	44 825,00 €

Rq : la réalisation de nombreux travaux d'amélioration du confort thermique des logements, générant par ailleurs une baisse significative des charges pour l'occupant.

*** Actions en faveur du logement locatif social public**

La communauté d'agglomération apporte son soutien financier à la réalisation de nouveaux logements locatifs sociaux sur l'ensemble du territoire communautaire.

Opérations aidées de logement locatif social

Cunac « Ilot du Jardin »

Opération mixte Habitat-locaux associatifs, commerce. 1ers logements sociaux

Opérateur social : commune de Cunac

Immeuble communal existant + extension : 3 logements T3 locatifs sociaux (PLUS) au 1er étage, de 74 à 89 m², accès indépendant

Priorité aux travaux de confort thermique, climatisation réversible, eau chaude par panneaux solaires, accessibilité

Loyer mensuel : de 392 € à 453 €

Aide de l'agglomération : 13 000 €

Lescure d'Albigeois « Najac »

Opération située en commune SRU

Opérateur social : Tarn Habitat
Terrain propriété Tarn Habitat
Construction 104 logts-locatifs sociaux dont 50 logements individuels, 54 logements collectif (6 T2, 32 T3, 57 T4, 9 T5)
Priorité aux travaux de confort thermique, eau chaude par panneaux solaires, aménagement sécurisé espaces publics
Durée des travaux : 26 mois
Aide de l'agglomération : 312 000 €

c. L'aménagement numérique du territoire

Soucieuse de l'accès pour tous au numérique, l'agglomération assure l'aménagement numérique du territoire communautaire et à ce titre, elle mène la triple action de :

- Traiter les zones blanches ou mal couvertes en matière de haut débit numérique en améliorant le réseau téléphonique et ses sous-répartition par la construction de NRAZO ;
- Préparer l'arrivée du très haut débit (THD) en profitant des travaux d'aménagement du territoire (VRD) pour construire des réseaux de fourreaux enterrés qui faciliteront le déploiement de la fibre optique chez l'habitant (FTTH) ;
- Raccorder les bâtiments communautaires et communaux publics afin de constituer un réseau d'utilisateurs à haut niveau de services et à coût optimisé de fonctionnement.

En 2011, mise en service de 3 nouveaux NRAZO, ce qui achèvera le plan de renforcement du réseau filaire local de télécommunications en matière de haut débit.

La poursuite de la pose de fourreaux de collecte et de desserte potentiellement utilisable pour du FTTH, ceci dans le cadre des travaux de VRD programmés en 2011 sur le territoire d'agglomération. Ce travail s'effectue en collaboration avec les communes afin de finaliser également le réseau fibré des bâtiments publics communaux et communautaires.

La démarche de l'agglomération a été inscrite dans le schéma directeur départemental d'aménagement numérique (SDTAN, dispositif issu de la loi du 17/12/2009 dite loi PINTAT) afin de cibler le FTTH pour tous sur le territoire d'agglomération d'ici à quinze ans.

Les chiffres clés :

- Un territoire de 210 km², 80 000 habitants et 40 000 lignes téléphoniques d'abonnés
- Quatre nouveaux NRAZO ouverts en 2010 pour améliorer la situation de plus de 1000 abonnés.
- 72 km d'infrastructures de télécommunications (fourreaux et chambres).
- Trois nouveaux bâtiments publics communautaires ou communaux connectés à la fibre optique.

d. Portage de livre à domicile

Ce service de proximité, assuré par treize agents volontaires de la médiathèque Pierre Amalric depuis avril 2004, connaît un franc succès auprès du public et fait découvrir aux bibliothécaires une nouvelle facette de leur métier.

Il permet aux personnes qui sont dans l'incapacité physique de se déplacer, par suite du grand âge, de la maladie ou du handicap, d'avoir accès comme les autres aux ressources de la médiathèque.

La consultation de divers catalogues apportés à domicile par les agents lors de leurs visites permet de choisir des ouvrages sans se déplacer, mais c'est surtout grâce au dialogue et à l'écoute que les professionnels peuvent répondre aux goûts et aux besoins de chacun.

e. sport, santé et bien-être pour les seniors

Les espaces aquatiques communautaires ont un rôle très actif en direction des plus jeunes, au travers du savoir nager sécuritaire développé avec l'éducation nationale pour permettre à tout enfant de l'Albigeois de disposer des premiers acquis nécessaires à la pratique aquatique en sécurité

à sa sortie du cycle élémentaire. Cela se traduit par l'accueil de toutes les écoles des 17 communes. Parallèlement à ce travail en direction des plus jeunes, les espaces aquatiques ont souhaité se positionner en faveur de l'épanouissement des seniors en concevant un parcours complet et spécifique, sur des activités et horaires dédiés. Ce programme sport santé senior connaît un fort développement et complète l'offre ludique et forme d'Atlantis et Taranis, et leur vocation tout public.

3. En préservant la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles

La préservation des milieux, des ressources et de la biodiversité est une préoccupation majeure dans les actions et projets conduits par l'agglomération. Dans le cadre de ses compétences, les principales actions qui concourent à cet objectif s'inscrivent dans des démarches encadrées soit réglementairement, soit de façon volontaire dans les critères fixés par l'Agglomération.

Encadrée par les orientations édictées par le SCOT du grand Albigeois (partie II) notamment sur la préservation des éléments structurants de la biodiversité (trame bleue et trame verte), le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, les règlements locaux particuliers (PLU...), les actions du contrat de rivière Tarn, les zonages particuliers (ZNIEFF), le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEMA), le Plan de Protection du Bruit dans l'Environnement, l'Agglomération agit dans les domaines la concernant dans le respect de ces orientations tout en structurant son action de façon volontaire et cohérente à l'échelle de son territoire.

Désormais compétente sur la totalité de l'assainissement des eaux usées et eaux pluviales, l'agglomération porte les schémas directeurs d'assainissement de l'ensemble des communes de son territoire et en assure la cohérence. Depuis 2004, l'agglomération a conduit un programme important de raccordement des stations d'épuration obsolètes sur une nouvelle unité de traitement performante et efficace dont elle a également assuré la maîtrise d'ouvrage.

La création en 2010 d'une régie à autonomie financière pour la gestion de l'assainissement renforce l'implication de la collectivité dans sa politique en matière d'assainissement et dans son lien avec les habitants. Elle développe parallèlement des actions de sensibilisation et d'éducation auprès des scolaires et de la population.

Sur le plan de la gestion des déchets, l'Agglomération assure le traitement et, en régie, la collecte des déchets. Elle poursuit une politique de sensibilisation des usagers sur le tri et les bonnes pratiques. Le transfert de la compétence propreté au premier janvier 2010 permet de travailler sur une vision et une organisation partagée et transversale sur la problématique des déchets sur l'ensemble du territoire.

Soucieuse de la préservation de la biodiversité sur son territoire, l'agglomération a souhaité se donner les moyens de disposer des indicateurs nécessaires afin de pouvoir en évaluer son évolution. A ce titre, elle a réalisé trois études d'inventaire des insectes avec l'association OPIE (Office pour les Insectes et leur Environnement) sur trois sites spécifiques situés sur les communes d'Albi, Marssac et Cunac.

Enfin, dans le but de suivre et d'informer la population sur la qualité de l'air, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en partenariat avec l'observatoire régional de l'air en Midi-Pyrénées (ORAMIP), diffuse un indice de la qualité de l'air au moyen de deux stations de mesures représentatives de la pollution urbaine, toutes deux situées à Albi, l'une le long de la rocade à Cantepau (site périurbain) et l'autre au centre ville dans le square Delmas (site urbain)

Ces stations mesurent en continu la qualité de l'air au regard de la présence ou non de cinq polluants : l'ozone, le monoxyde d'azote (NO), le dioxyde d'azote (NO₂), le dioxyde de soufre (SO₂) ainsi que les particules (PM₁₀).

a. Actions contre les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel

*** Mise en service d'une nouvelle station d'épuration**

C'est dans un objectif de mieux préserver l'environnement, tout en répondant à une réglementation plus contraignante, que la Communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé en 2005 la construction

d'une nouvelle station de traitement des eaux usées intercommunale à Albi, dans le quartier de la Madeleine.

En effet, la nouvelle loi sur l'eau vise le bon état écologique de nos rivières d'ici à 2015. L'accent est particulièrement porté sur les pollutions engendrées par de trop fortes concentrations en nitrates et phosphates entraînant la modification et la dégradation des milieux aquatiques.

Aujourd'hui, des solutions efficaces existent. Construite en 1979, l'ancienne station de traitement des eaux usées de la Madeleine ne disposait ni des ouvrages ni des équipements nécessaires à l'élimination de ce type de pollution. C'est pourquoi l'agglomération, qui exerce la compétence assainissement traitement collectif depuis le 1er mai 2004, a décidé de construire une nouvelle unité capable d'accueillir les derniers procédés permettant de répondre aux exigences réglementaires aussi bien en termes de rendements de dépollution que de concentrations maximales de rejet.

Un programme ambitieux de raccordement des communes sur la nouvelle unité de traitement a été conduit en parallèle de la construction de la nouvelle station d'épuration.

Le 1er juillet 2010, après 21 mois de travaux, l'ensemble des effluents des communes d'Albi, Arthès, Cambon, Cunac, Le Séquestre, Lescure, Puygouzon et Saint-Juéry a enfin été raccordé à la nouvelle station d'épuration de la Madeleine.

La nouvelle station de traitement des eaux usées de la Madeleine est située à côté de l'ancienne station qui a été déconstruite en fin de chantier. Elle se compose d'un bâtiment principal de 1800 m² ainsi que de 4 bassins extérieurs de traitement (2 bassins d'aération, 2 bassins de clarification). Elle est dimensionnée pour recevoir les effluents de 90000 équivalent-habitants.

La sensibilité particulière du site, du fait de la proximité de la rivière Tarn, des quartiers d'habitations et de la base de loisirs de Pratgrausais, a conduit la Communauté d'agglomération de l'Albigeois à traiter l'ensemble des nuisances potentielles (olfactives, sonores et visuelles).

Parmi les principaux aménagements, on peut citer un système de désodorisation poussée qui permet de traiter l'air ambiant confiné dans le bâtiment d'exploitation, l'insonorisation des bâtiments contenant des matériels bruyants, eux-mêmes capotés, ou encore l'intégration paysagère du site particulièrement soignée. Par ailleurs, un circuit de visite intérieur et extérieur avec une présentation pédagogique des différentes étapes de traitement sera proposé aussi bien à un public adulte que scolaire.

Guidée par les 14 points cibles de la démarche Haute Qualité Environnementale, la construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées de la Madeleine s'est inscrite dans une démarche de développement durable.

Les 14 points cibles définis dans la démarche HQE visent une meilleure maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur et la création d'un environnement intérieur satisfaisant. Ainsi pour répondre à ces objectifs, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois a opté pour un certain nombre d'aménagements et de procédés. Afin de réduire les nuisances du chantier par exemple, une voie d'accès spécifique a été créée en valorisant les matériaux extraits du site.

Cette réutilisation des matières premières a permis de limiter fortement la circulation de camions dans l'agglomération albigeoise et, par conséquent, de réduire la production de gaz à effet de serre.

Concernant les ressources naturelles, tout a été pensé pour favoriser une éco-gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets d'activité. Ainsi, 200 m² de panneaux photovoltaïques ont été prévus pour une production annuelle de 20 000 kWh, l'éclairage naturel des locaux a été privilégié par une solarisation optimale, le biogaz produit par la filière de digestion des boues permet de chauffer le digesteur et de produire de l'électricité par cogénération. Quant à l'eau épurée, elle est partiellement réutilisée dans le process, pour les besoins en défense incendie, l'arrosage, le nettoyage des sols, etc.

S'agissant du tri et de la valorisation des déchets, tous les refus sont automatiquement compactés, égouttés puis déposés dans une benne d'évacuation. Les graisses sont dirigées et traitées dans l'atelier de digestion. Les sables sont lavés pour une réutilisation éventuelle (remblais routiers, lits

de sables pour canalisations,...). Enfin, la stabilisation des boues par digestion permet de réduire notablement leur volume et les odeurs générées, avant transport pour une valorisation agricole.

Une des grandes préoccupations de la Communauté d'agglomération est de diminuer les nuisances olfactives dans l'environnement de la nouvelle station. Ainsi, tous les dépotages de matières extérieures (graisses, matières de vidange de fosses et de curage de réseaux) se font sous bâtiment dépressurisé. L'air vicié extrait est traité chimiquement en tours de désodorisation avant d'être rejeté à l'atmosphère. Enfin, les camions de boues sortants du site sont hermétiquement operculés.

*** Action de sensibilisation au salon Habitat 2010 sur l'eau et l'assainissement**

Dans le cadre des actions menées vis à vis de la population en matière de développement durable, la ville d'Albi et la Communauté d'Agglomération ont décidé d'organiser un stand commun à l'occasion du salon Habitat, qui s'est déroulé du 22 au 25 octobre 2010 au Parc des Expositions et qui portait sur le thème de l'eau.

A l'occasion de salon dédié à l'habitat, la ville d'Albi et la communauté d'agglomération ont décidé de donner ensemble un nouveau rendez vous aux habitants de l'Albigeois pour les informer et les sensibiliser sur le bon usage de l'eau, ressource précieuse qu'il convient de préserver.

Au travers de leurs compétences respectives en matière d'eau potable et d'assainissement, la ville d'Albi et l'agglomération ont proposé :

- des conseils pratiques sur la consommation d'eau, la récupération des eaux de pluie et l'assainissement des eaux usées...
- un bilan personnalisé sur la consommation d'eau qui donnait la possibilité aux habitants de l'agglomération albigeoise d'acheter à un prix attractif un récupérateur d'eau de pluie,
- une exposition de photographies de Yann Arthus Bertrand sur le thème de l'eau.

Les Albigeois ont donc été invités à réaliser un bilan de leur consommation en eau : grâce à un logiciel de simulation des consommations d'eau, mis à disposition gratuitement par l'office international de l'eau (OIEAU), les visiteurs ont pu connaître leur profil de consommation en eau et repérer ainsi les postes de consommations sur lesquels ils doivent être plus vigilants.

En contrepartie de la réalisation d'un bilan de leur consommation en eau, les participants ont pu acheter auprès de l'agglomération des récupérateurs d'eau de pluie d'une capacité de 300 litres et munis d'un trop plein, pour une somme exceptionnelle de 20 euros TTC contre 100 € TTC (prix public minimum).

Des agents des régies eau potable et assainissement, ainsi que les étudiants du lycée Fonlabour étaient présents sur le stand afin de répondre aux questions pratiques du public et de les sensibiliser aux gestes utiles pour bien entretenir et utiliser leurs installations (compteurs, conduite, ..), pour prévenir les gaspillages et les pollutions domestiques. Un branchement d'eau potable grandeur nature a été exposé afin de répondre aux questions sur l'entretien, la limite d'intervention...

Les visiteurs ont pu également découvrir une maquette dynamique sur le cycle de l'eau. Elle a permis au public de comprendre le circuit de l'eau : production et distribution de l'eau potable puis collecte et traitement des eaux usées et enfin rejet des eaux épurées.

b. Optimisation de la gestion des déchets

Le service gestion des déchets de l'Agglomération regroupe en 2010, la collecte des déchets ménagers et assimilés, leur traitement ainsi que, depuis le 1er janvier 2010, la propreté urbaine. La chaîne complète est ainsi coordonnée.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois réalise, sur tout son territoire, la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés et les collectes sélectives.

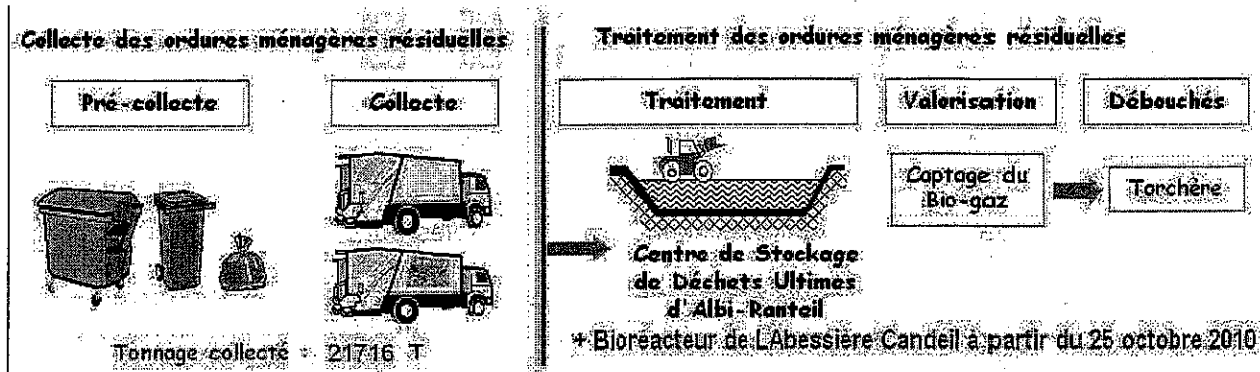
Le service est assuré à travers deux dispositifs :

- Une Régie directe constituant un service communautaire pour 12 communes
- Une entreprise privée sur marché public de prestations de services pour 5 communes.

17 communes bénéficient d'une collecte du verre en apport volontaire :

- Les collectes sélectives des emballages ménagers recyclables et des journaux magazines sont en porte à porte ; en sacs pour 12 communes et en caissettes pour 5 communes ;
- Au 31 décembre 2010, la totalité des communes est conteneurisée pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.
- 3 déchetteries, sises sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, sont accessibles aux ménages pour tous les autres déchets.

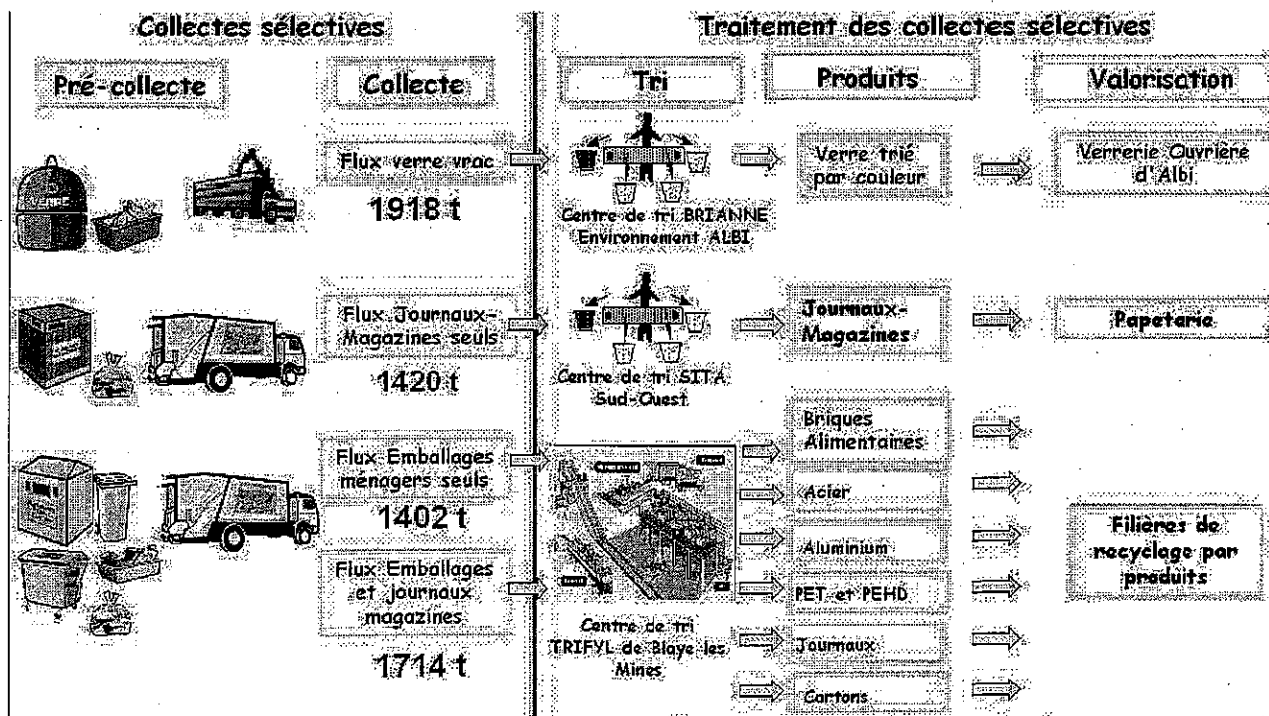
* Les ordures ménagères résiduelles

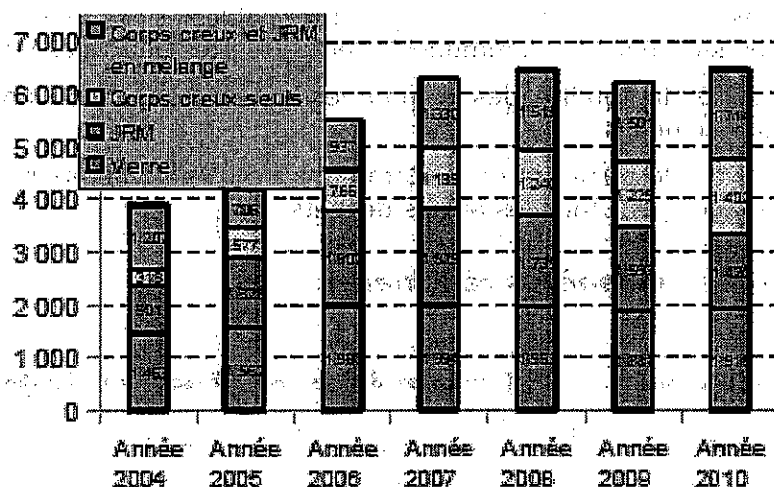


Les tonnages totaux collectés sont en hausse de 2,6 %, la population prise en compte évoluant de + 0,7%. La collecte par l'entreprise privée est combinée (depuis avril 2010) avec un passage pour la collecte sélective.

Le ratio efficacité de collecte est de 51 Kg/Km ce qui correspond à un gain de 25 % par rapport à l'ancien mode de collecte.

* La collecte des déchets recyclables





2009 affiche un recul important en matière de tonnes collectées, l'impact de la crise économique se traduisant surtout par une baisse des emballages ménagers recyclables hors verre.

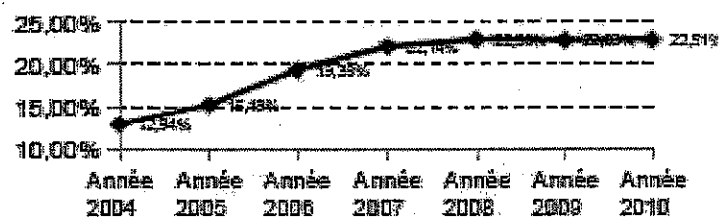
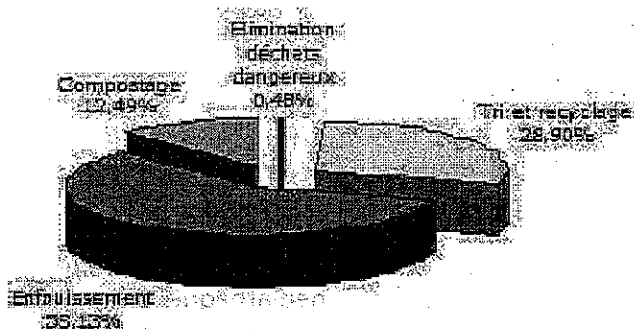
2010 marque un retour à la hausse des performances qui est moins marqué pour le verre (+2% malgré un changement de mode de collecte sur la zone C) que pour les emballages et papiers journaux qui progressent de 4%.

* Le traitement des déchets ménagers

Le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés et le tri valorisation des collectes sélectives sont réalisés par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Les opérateurs et équipements de traitement sont :

- Le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de l'Albigeois, S.I.T.O.M.A., traite par enfouissement les ordures ménagères et déchets assimilés collectés par Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Le S.I.T.O.M.A. dispose de deux déchetteries et d'une plateforme de compostage accessible aux usagers de l'agglomération. Le S.I.T.O.M.A. assure le transport des collectes sélectives via un quai transfert faisant aussi quai à D.I.B. ; le S.I.T.O.M.A. dispose aussi de plates-formes spécialisées cartons, gravats et bois.
- Le Syndicat mixte départemental pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers du Tarn, TRIFYL, assure le tri et la valorisation des collectes sélectives des 17 communes. TRIFYL dispose d'une déchetterie accessible aux usagers de l'agglomération.
- La société SITA SUD-OUEST réalise le tri - valorisation des journaux magazines issus des collectes sélectives bi-flux.
- La Verrerie Ouvrière d'Albi, sise Zone Industrielle communautaire Albi - Saint-Juéry, assure le recyclage du verre.

Type déchets	OM résiduelles	Verre	JRM seuls	EMR seuls	JRM + EMR	Déchets verts	Encombrants	Autres valorisables	Déchets dangereux	Total
Nature du traitement	Enfouissement	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Compostage	Enfouissement	Tri et recyclage	Élimination ou recyclage	
Tonnages totaux collectés	21716	1918	1420	1402	1714	5044	1760	5219	193	40386
Tonnages dirigés vers une filière de valorisation	0	1918	1420	1402	1714	5044	0	5219	22	16739
Taux de collecte en vue d'une valorisation	41,44%									



Constat et évolutions :

Avec 41,13%, le taux de collecte en vue d'une valorisation reste stable entre 2008 et 2009, confirmant ainsi que la maîtrise de l'enfouissement et la gestion raisonnée des déchets passent par le développement de traitements alternatifs respectueux de l'environnement et faisant l'économie de matières premières et d'espace.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois prévoit de :

Ratios 2010	
Gisement total des déchets ménagers	352 Kg/hab/an
Ratio Emballages et journaux triés	81 Kg/hab/an
Taux de recyclage	23,07 %

- Poursuivre les efforts d'optimisation de la collecte des déchets ménagers et notamment améliorer la prise en compte de l'habitat vertical ainsi que la collecte du verre en apport volontaire ;
- Moderniser la gestion et le suivi des collectes (géolocalisation, logiciels de suivi des tournées...) ;
- Engager la réalisation du centre technique (programmation, choix maître d'œuvre et choix des entreprises).

4. En veillant à l'épanouissement de tous les êtres humains

Placer au cœur des décisions l'épanouissement de tous les êtres humains en assurant notamment le développement d'équipements accessibles à tous, en confortant l'offre en logements, en facilitant les déplacements..., telle doit être la dynamique de la politique de l'agglomération pour répondre aux enjeux sociaux de développement durable.

Se loger, étudier, travailler, se divertir, se déplacer, être protégé..., l'agglomération dans ses compétences se doit de répondre à ces préoccupations.

a. Des équipements publics au service du cadre de vie

* Le réseau de lecture publique albigeois

L'année 2010 se présente pour le réseau des bibliothèques d'Albi (trois sites de lecture publique – médiathèque Pierre-Amalric, ludobibliothèque de Cantepau et médiabus ; deux sites patrimoniaux – Rascol, Rochegude) et pour les médiathèques de Saint-Juéry et Lescure d'Albigeois, comme la première année pleine sous régie communautaire. Une commission ad hoc a été constituée pour assurer le suivi de ces équipements culturels, en étroite association avec les acteurs des politiques culturelles communales. Elle se réunit à l'initiative du vice-président en charge de l'animation de la commission cadre de vie solidarité.

En 2010, on recensait 11 710 personnes, inscrites dans une des trois médiathèques communautaires (y compris ludo-bibliothèque de Cantepau et médiabus), et ayant effectué au moins un emprunt dans l'année.

- Albi : 9212 inscrits dont 1180 enfants de -15 ans
- Saint-Juéry : 1622 inscrits dont 599 enfants de - 14 ans
- Lescure d'Albigeois > 876 inscrits dont 488 enfants de -14 ans

Site	Prêts totaux 2010
Médiathèque Pierre-Amalric	441 311 (soit -3,3% par rapport à 2009)
Médiathèque Saint-Juéry	72 503
Médiathèque Lescure d'Albigeois	18 900
Ludo-bibliothèque de Cantepau	58 723 (soit +10% par rapport à 2009)
Médiabus	18 238 (soit +6,7% par rapport à 2009)
Total	609 675

Si les prêts connaissent un léger tassement à la médiathèque Pierre-Amalric, ils sont à la hausse pour le Médiabus et plus encore pour la ludobibliothèque de Cantepau, ce qui confirme le rôle des sites de proximité. Cette tendance particulière s'observe dans d'autres réseaux de lecture publique comparables.

Globalement, le volume des prêts connaît un léger tassement : dans le détail, ce sont les DVD, les CD et partitions qui sont touchés par cette

Supports	Médiathèque Pierre-Amalric	Médiathèque Saint-Juéry	Médiathèque Lescure d'Albigeois	Total
Livres	346 219	55 280	14 635	448 067
Revus	31 933			
CD	53 803	11 871	3 331	153 177
DVD	82 645			
Partitions	1 527			
Jeux	2 145	67 151	17 966	2 145
Total	518 272			

baisse, subissant de plein fouet la concurrence du téléchargement. Ces supports sont condamnés à très moyen terme à être remplacés par le numérique. En revanche, le prêt de livres et revues continue sa progression constante.

Les actions en faveur de l'amélioration des services aux lecteurs

- Les boîtes de retour

Une nouvelle boîte de retour a été installée devant la maison de quartier de Cantepau, ce qui permet aux lecteurs de rendre leurs documents 24h/24h sur n'importe quel site du réseau. Désormais, plus de 6% des retours se font par l'une des deux boîtes de retour.

- Continuité du service public en été

Différentes mesures permettent une continuité sur le réseau de lecture publique albigeois pendant l'été : réduction de la période de fermeture du site de Cantepau de 5 à 4 semaines ; ouverture du

site de Cantepau pendant la fermeture annuelle de la médiathèque Pierre- Amalric, prolongation des tournées du médiabus jusqu'à la mi-juillet et reprise des tournées dès la mi-août.

L'enquête d'analyse des publics

Le département de sociologie du centre universitaire Champollion a mené une enquête pour mieux connaître le public albigeois : plus de 2 000 usagers ont été interrogés. Le résultat a fait l'objet d'une présentation public en amphithéâtre en juin et d'une publication dans une revue professionnelle nationale (Bulletin des bibliothèques de France) en septembre.

L'action culturelle

Les politiques d'animation des médiathèques participent pleinement au dynamisme du service et pourrait se résumer ainsi : il se passe toujours quelque chose au sein des médiathèques de l'agglomération pour tous les publics, en conciliant toujours une très haute tenue artistique ou scientifique avec l'ouverture la plus large au public pour faire de chaque établissement un lieu de vie culturelle en cœur de quartier ou de cité.

L'accueil des groupes

Près de 7 728 élèves de 143 classes et près de 348 collégiens de 19 établissements ont été accueillis dans l'année au sein des 3 médiathèques, soit pour des visites de sensibilisation à la lecture, soit pour des visites thématiques.

Conférences, expositions et autres animations :

Tout au long de l'année, il y a eu 16 expositions et plus de 30 animations, dont 26 conférences, 28 concerts ou projections (Les vendredis du cinéma), 4 ateliers d'écriture, et dont les plus marquantes restent Tarn en poésie (mars), le salon du livre jeunesse (avril), l'observation des Faucons pèlerins (avril-mai), les siestes littéraires mensuelles, la vente de livres usagés (octobre) ou encore le Mois du film documentaire (novembre).

Bibliophilie et patrimoine écrit

La 7ème Foire aux livres d'exception, dont le rayonnement est désormais international, s'est déroulée sous la présidence de M. Claude Blaizot, libraire à Paris.

De septembre à décembre, s'est tenue l'exposition « Le goût de la Renaissance » italienne. Les manuscrits enluminés de Jean Jouffroy, cardinal d'Albi (1412-1473) regroupant des pièces précieuses de la Bibliothèque nationale de France et de la Bibliothèque Vaticane.

*** Les espaces aquatiques : Atlantis et Taranis**

Atlantis

L'espace aquatique Atlantis répond pleinement à la demande des différents publics. Il offre à chacun un équipement attractif, moderne et convivial autorisant la pratique de loisir, la pratique hygiéniste (forme santé), la pratique éducative et la pratique sportive.

La diversité et la qualité des activités proposées représentent un véritable savoir-faire communautaire, participant aussi au développement du tourisme sur le département du Tarn, voir limitrophes. Depuis son ouverture en février 2001, 2 763 858 bébés, enfants, adultes, seniors ont fréquenté l'espace aquatique La fréquentation en 2010 s'élève à 277 268 visiteurs, les activités du service se déclinent sur quatre niveaux :

- Loisirs : 158 419 entrées (57,14 % de nos fréquentations) 550 833 € de recettes (60,01% des recettes globales)
- Forme, santé et bien-être : 47 470 entrées (17,12% de nos fréquentations) 247 837€ de recettes (27% des recettes globales)
- Educatif : 45 078 entrées (16% des fréquentations), 8 916 € (9,76% des recettes globales). L'ensemble des écoles élémentaires du grand Albigeois, de la moyenne section maternelle aux classes de CM2, les collèges et les lycées
- Associatif sportif : 26 301 entrées (9,49% des fréquentations). Mises à disposition gratuite de lignes d'eau pour les associations.

L'activité « loisirs » est l'activité principale avec environ 57 % des fréquentations et 60 % des

recettes. Comme sur de nombreux espaces aquatiques, les activités « forme santé » se développent avec une demande du grand public qui souhaite pratiquer des activités sportives en toute liberté. On peut constater une diminution de la fréquentation piscine proprement dite sur la période scolaire, a contrario la fréquentation estivale se maintient et est même en hausse. Les recettes du secteur éducatif correspondent aux inscriptions de l'école de l'eau et à la redevance de mises à disposition de lignes d'eau pour les collèges et les lycées de la communauté d'agglomération.

Taranis

L'espace aquatique Taranis a été réhabilité entièrement en 2005. Cet établissement vient compléter l'offre aquatique sur le territoire de l'albigeois. Il est particulièrement apprécié par les classes de cycles de 2 des écoles élémentaires de la communauté d'agglomération et nos activités, école de l'eau et aquaforme remportent un vif succès.

Le site a accueilli pour sa cinquième année de fonctionnement 29 015 baigneurs.

Les activités du service se déclinent sur quatre niveaux.

- L'éducatif : Apprentissage de la natation auprès des établissements du premier degré de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, autour d'un projet pédagogique mis en place en concertation avec l'éducation nationale. L'espace aquatique en accueille 12 établissements scolaires pour 52 classes. 14 200 entrées (49 % des fréquentations)
- Les associations : La natation prénatale et la gym volontaire - 1 524 entrées (6 % des fréquentations) 2 111€ de recettes (5 % des recettes globales)
- Les activités : Taranis énergie - 6 326 entrées (22 % des fréquentations) - 25 726 € de recettes (64 % des recettes globales). L'Aquagym, l'aquaphobie et l'école de l'eau sont les trois activités proposées.
- Le loisir: Accueil du grand public lors de la saison estivale sur le bassin extérieur. 6 965 entrées (24 % des fréquentations). 12 200 € de recettes (31 % des recettes globales)

b. L'enseignement supérieur Albigeois reconnu au niveau national

L'agglomération albigeoise, forte de sa capacité d'innovation, ambitionne de devenir un modèle attractif de développement conciliant proximité et excellence. Le Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) Champollion a relevé et gagné ce défi en se classant comme meilleure faculté pour la réussite en Licence et première université parmi les "20 facs les plus accompagnatrices" (classement national du magazine Challenges). Ces excellents résultats se sont accompagnés d'une hausse continue du nombre d'élèves en enseignement supérieur (+ 6,7% entre 2007 et 2010).

L'essor d'une politique publique d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) contribue ainsi au maillage de notre territoire et à sa structuration en même temps qu'il répond à une finalité sociale de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Notre pari est celui-là : appréhender l'enseignement supérieur et la recherche comme un tout constituant les deux leviers indispensables et indissociables de l'économie du savoir, l'économie de la connaissance. Le travail effectué au cours de l'expérimentation DIACT « 20 villes moyennes témoins » a insufflé une dynamique cohérente - caractérisée par le parti pris de l'intelligence collective - en fédérant et stimulant l'ensemble des acteurs autour d'une vision globale : les intercommunalités, laboratoires du rayonnement de la politique publique de l'enseignement supérieur et de la recherche en villes moyennes.

*** La mise en place d'une politique de site unifiée via le conseil de site**

Il s'agissait au départ d'un instrument informel de gouvernance « multi-niveaux / multi-acteurs », initié sur l'albigeois à l'initiative de l'agglomération et rassemblant les établissements d'enseignement supérieur, les collectivités et les acteurs socio-économiques. Son concept a depuis été repris par la région Midi-Pyrénées qui a décidé de le généraliser sur toutes les agglomérations.

Le conseil de site a pour mission :

- de définir un schéma local de développement de l'ESR
- de faciliter la mise en œuvre opérationnelle du schéma via des commissions,

- de coordonner les interventions des collectivités
- de représenter et défendre les intérêts de l'albigeois auprès de l'Etat, du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) ou encore de la Région Midi-Pyrénées.

Un travail de mise en cohérence aura également été mené à son terme en vue de s'assurer de la pleine contribution au développement économique du territoire : la technopole Albi InnoProd a été confortée comme lieu d'ancrage des actions au confluent des mondes de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'économie.

La qualification du site - Environnement, énergies nouvelles et nouveaux matériaux, au service de la qualité de vie, de la santé et du bien-être - en lien direct avec le tissu local et la technopole permet de cibler les moyens grâce à l'élaboration d'une stratégie de spécialisation et de différenciation plutôt qu'une stratégie de démultiplication de l'offre, renforçant par là-même la capacité d'adaptation aux besoins du territoire.

*** Un pôle sanitaire et social pilote en région**

L'étude préliminaire relative au possible « regroupement-fusion » des IFSI a été engagée en 2010 avec l'ensemble des partenaires. Les deux IFSIs (IFSI de l'Hôpital et IFSI du Bon Sauveur d'Albi) sont en effet confrontés à des difficultés (vétusté des locaux, équipements inadaptés...) en dépit d'une mutualisation déjà effective au quotidien qui se concrétisera par la création d'un GIP prévue au 1er janvier 2012. Les attendus vis-à-vis du territoire d'un tel projet sont principalement :

- d'asseoir une logique de synergies entre les différents établissements et entre les formations (synergie au niveau des moyens, des enseignements) et d'inciter à la création de formations nouvelles (réflexion autour des nouveaux référentiels métiers) ;
- de bâtir une filière complète allant de la formation initiale à la formation continue (l'apprentissage par simulation notamment grâce au développement de serious games) ;
- de développer les activités de recherche de Champollion en coordination avec les acteurs de la santé et du social (équipes POM - physiologie de la posture et du mouvement ; TIME - Temps, Information, Mémoire et Ergonomie...).

*** L'ouverture à l'international via le développement de l'entrepreneuriat**

Le programme européen InnTegra piloté par la communauté d'agglomération a permis une initiative locale reprise à l'échelle régionale par le rectorat « Schola Ingeniosa » et « Course en cours »

*** Le développement de l'insertion professionnelle**

Une convention avec le CUFR a permis de fédérer les actions menées par le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle-BAIP : journée job dating du 9 décembre 2010, forum étudiants/entreprises mutualisé à l'ensemble des établissements post bac du 14 octobre 2010 (Rascol, Fonlabour, CUFR Champollion, Ecole des Mines d'Albi).

*** La diffusion de la culture scientifique**

2010 aura vu la participation de la communauté d'agglomération à la Fête de la Science (stand et activités d'animation à destination des jeunes - 19 au 23 octobre) au village des sciences à l'Ecole des Mines d'Albi.

c. Services à la population proposés par le service des transports urbains

*** Mise en place de la carte pastel**

Depuis le 1er septembre 2011, le réseau de transport urbain s'est doté d'une nouvelle billettique articulée autour de la carte pastel. Il s'agit d'une carte de transport électronique personnalisée. Elle comporte une puce sur laquelle sont stockées des informations relatives à l'identité du voyageur et

aux titres de transports qu'il a achetés. Facilement rechargeable, cette carte fonctionne comme un pass qui doit être présenté devant les bornes situées dans les bus lors de la montée. Les déplacements gagnent en fluidité et en simplicité. Les voyageurs occasionnels peuvent bien évidemment continuer à se déplacer en bus avec le ticket unitaire à 1 €.

Comme une carte de téléphone prépayée, il est nécessaire de créditer la carte en amont selon ses besoins programmés : elle est débitée à chaque utilisation.

Par ailleurs, l'utilisation de la carte Pastel permet d'instaurer un nouveau mode de paiement plus juste : le voyageur ne paie que le trajet qu'il effectue. Le principe d'un abonnement sur la durée n'existe plus : il est transformé en divers types de recharges comportant de 10 à 200 voyages. Le jour où l'on partage la voiture d'un collègue, la semaine de maladie où l'on reste cloué dans son lit ne sont plus "perdus". La carte Pastel a donc nécessité la révision complète des tarifs en vigueur jusqu'à présent, prenant mieux en compte les différents usagers : jeunes, seniors, actifs... Ainsi pour une recharge de 200 voyages, le prix du trajet revient à 20 centimes d'euros pour un jeune de moins de 26 ans et un sénior (+ de 65 ans). Pour un actif, il s'élèvera à 40 centimes d'euros dont 50% peut être pris en charge par l'employeur.

Enfin, La carte pastel est une carte interopérable. Si le voyageur est déjà titulaire d'une carte Pastel d'un autre réseau (Tarn Bus, Tisséo...) : il suffit d'enregistrer un nouvel abonnement pour accéder au réseau de transports urbains de l'agglomération avec cette même carte.

Un travail collaboratif a été engagé avec le département afin de permettre aux usagers de prendre indifféremment les bus communautaires ou ceux du département. La région a également été interrogée afin de pouvoir intégrer la liaison entre les deux gares situées sur la commune d'Albi comme une liaison urbaine.

****Intégration de la tarification sociale***

La tarification sociale particulière prévue dans le cadre de la loi SRU et à destination des publics bénéficiant de faibles revenus a été intégrée dans la grille tarifaire. Elle se traduit par la réduction de 50% sur le titre unitaire et sur les achats 10 voyages.

**** Le transport des personnes à mobilité réduite***

Le service de Transport des Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) a été mis en place en juillet 2004. Ce service spécialisé est destiné aux personnes ayant un handicap reconnu (carte COTOREP 80% ou plus, GIR 2, 3 et 4). La prise en charge est faite devant le domicile de l'utilisateur, et la dépose est faite au plus près du lieu de destination. Les bénéficiaires doivent effectuer leurs réservations auprès du service transports urbains. La réservation doit se faire au moins 24h avant le déplacement, non compris les dimanches et jours fériés.

**** le transport à la demande***

Le service Transport A la Demande (TAD) existe depuis la rentrée 2007. Il se concrétise par la création de 3 lignes « virtuelles » sur 6 communes rurales de l'agglomération. Les tracés, les horaires et les arrêts sont prédéfinis et disponibles dans les mairies des communes concernées. Ce service fonctionne du lundi au vendredi. Le bus se déplace si une demande est confirmée au moins 24h à l'avance auprès du service transports urbains. Ce service est effectué par un petit véhicule de 8 places facilitant la circulation sur les routes de campagne.

Ce service de Transport à la Demande est élargi les mois d'été et certaines petites vacances scolaires. En juillet et août, l'agglomération aménage son réseau, en fonction de la fréquentation observée, et certaines lignes régulières sont remplacées par un TAD (par exemple vers Cunac, Lescure d'Albigeois, Cambon d'Albi ou Castelnau de Lévis).

d. Prévention des risques naturels pour assurer la sécurité des biens et des personnes

Compétente pour réaliser tous les investissements, tels que travaux, aménagements, acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement des cours d'eau bénéficiant d'une déclaration au titre de travaux d'intérêt général ou d'urgence pour la protection contre les inondations et les pollutions de tous ordres sur le périmètre communautaire, pour la création de tous ouvrages et notamment les

bassins de rétention pouvant réguler le débit des cours d'eau, inscrite dans une démarche globale au niveau d'un territoire plus vaste aux intérêts communs, à travers le Contrat de Rivière Tarn 81 et son adhésion au Syndicat Mixte de Rivière Tarn, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, via son service bassins versants, a mis à l'étude depuis 2003 un certain nombre d'opérations de renforcement des berges des cours d'eau et de protection des habitations contre les crues et inondations.

*** L'aménagement du bassin de rétention paysager du Marranel**

La réalisation du bassin de rétention d'eaux pluviales du Marranel a été décidée en juin 2006 pour régler les problèmes récurrents d'inondation du quartier déjà urbanisé du Marranel en écrétant les débits de pointe des événements pluvieux abondants.

D'une surface de 20 604 m², ce bassin permettra de stocker jusqu'à 10 500 m³ d'eau.

Dans un souci de valorisation, de recyclage ou de réemploi des terres, une convention a été signée entre la C2A et la DIRSO afin de mettre à disposition de la DRE les terres provenant des travaux d'aménagement du bassin de rétention du Marranel. Les travaux du bassin ont démarré en mars 2009 et ont été interrompus après une première extraction de 16 000 m³. Ces travaux d'extraction ont repris à l'automne 2010 de manière concomitante avec les travaux de la rocade. L'exécution de l'ouvrage de fuite et la finalisation du bassin ont lieu en 2011.

*** Le programme global d'aménagement du ruisseau de Séoux**

Le Séoux prend sa source à Labastide-Dénat, puis traverse Puygouzon, Le Séquestre et Albi où il se jette dans le Tarn. Partant du constat que lors d'épisodes pluvieux importants, la montée des eaux menace la sécurité des biens et des personnes qu'il s'agisse d'habitations individuelles ou collectives, de zones d'activités et d'équipements publics, des études d'aménagement du Séoux en amont de ces secteurs à risque ont été lancées en 2005.

Afin d'apporter toutes les garanties souhaitées en cas de crue de fréquence de retour centennale, 7 bassins de rétention d'eaux pluviales ont été déterminés comme devant être réalisés sur les communes de Puygouzon et d'Albi. Un 8ème bassin dit de « Puech Cambié » a déjà été réalisé par la ville d'Albi. A l'origine, sur les 7 bassins prévus, 5 devaient être des bassins secs et destinés à écrêter les pics des crues majeures en reconstituant des zones d'expansion en remplacement des terrains urbanisés. Les 2 autres bassins, situés secteur de Palafret et de la Cayrié à Puygouzon, étaient prévus pour rester en eau et géreront les étiages.

Pour tenir compte des prérogatives nouvelles de la loi sur l'eau de décembre 2006 et des problématiques liées à l'implantation de certains bassins et à leur caractère de réserve en eau, une consultation en vue du lancement d'un nouveau marché d'études complémentaires a été lancée en 2010 avec pour objet : une mise à jour du dossier loi sur l'eau, la réalisation d'études géotechniques, et études topographiques, la proposition de solutions techniques et d'implantation nouvelles pour 3 bassins, l'actualisation du chiffrage des travaux préalablement à la validation de l'opération et au lancement de la campagne d'enquête parcellaire.

e. Développement du réseau communautaire des sentiers de randonnée

Le réseau communautaire des sentiers de randonnée a été créé en 2007. Il comptait jusqu'en 2009 8 itinéraires répartis sur 7 communes.

En 2010 et 2011, un important travail a été réalisé pour proposer de nouveaux sentiers à intégrer au réseau communautaire. Ce travail a permis l'ouverture de 4 nouveaux sentiers :

- Sentier des demoiselles à Terssac
- Sentier des boucles de l'assou à Dénat
- le sentier des panoramas à Labastide-Dénat,
- le sentier de fonfrège à Castelnau de Lévis

ainsi que l'intégration d'un sentier d'intérêt départemental situé sur la commune de Carlus

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « sentier de randonnée », la communauté d'agglomération apporte un appui aux communes dans les démarches de création des nouveaux sentiers. Elle organise et prend à sa charge financièrement la fourniture et la pose des panneaux de

signalétique directionnelle, le balisage et la promotion des sentiers au travers de l'édition de la pochette des balades en Albigeois. Les communes proposent les itinéraires, négocient les éventuelles conventions de passage en propriété privée et assurent l'entretien des sentiers.

Le réseau de la communauté d'agglomération compte désormais 13 sentiers de randonnée répartis sur 12 communes et totalisant plus 100 km de sentier. Il offre aux albigeois et aux touristes la possibilité de découvrir l'ensemble des terroirs et paysages qui composent l'agglomération.

5. En impulsant une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a placé le développement économique du territoire au premier rang de ses politiques publiques. Elle a assorti cette orientation d'une exigence de qualité dans ses programmes d'aménagement et d'une vision globale et ouverte au plus près des attentes des acteurs économiques.

a. L'accompagnement de l'agglomération pour le développement économique

Cet accompagnement global se traduit par :

- La contribution au Schéma Directeur de Développement Économique.

Ce schéma vise à figer les orientations économiques régionales pour les six ans à venir et précède l'élaboration du Contrat de Projets Etat Région (C.P.E.R.). Il aura mobilisé les énergies des élus et personnels du service économique sur plusieurs mois et s'est traduit par l'envoi d'une contribution formelle destinée à enrichir les stratégies et préserver les intérêts albigeois.

- L'intensification des actions de communication et d'échange à l'attention des acteurs économiques locaux.

Après avoir lancé fin 2008 les « cafés éco », l'agglomération crée les « petits-déjeuners technopolitains ». Point d'orgue de l'année 2010, le « petit-déjeuner de fin d'après-midi » qui s'est tenu le 1er avril et qui a accueilli plus de quatre-vingt personnes autour de l'économie verte.

- Le Pack Agglo-Business.

Initié par l'agglomération avec un budget de 30 000 €, ce programme aura permis à 4 entreprises, préalablement sélectionnées au travers d'un appel à projets, de développer leur chiffre d'affaires, de conquérir de nouveaux clients de fidéliser leur base de clientèle.

- L'accompagnement de la filière céréalière.

Après avoir été relativement épargnée sur les dernières décennies, cette filière est entrée en crise et avec notamment une chute des prix de vente de 60% sur les 18 derniers mois. L'agglo soutient financièrement, à hauteur de 55 000 €, un projet visant à créer une filière courte. Portée par le Grenier Coopératif Albigeois, cette action structure une filière locale d'alimentation animale et offre aux 105 adhérents de la coopérative une meilleure visibilité sur l'écoulement de leur production annuelle et un prix d'achat garanti.

- La signature d'une convention de partenariat avec ImmoTarn

en vue de concentrer, sur un site web unique (www.immo-tarn.fr), l'offre foncière et immobilière disponible sur le territoire du grand albigeois.

- Le 1er Forum des Opportunités

Réalisé en partenariat avec la CCI du Tarn et des acteurs privés, cette manifestation a permis aux nombreux visiteurs de découvrir les dispositifs à caractère économique et social pertinents pour les personnes ayant atteint ou dépassé la moitié de leur vie professionnelle, qu'elles soient en situation d'activité ou non.

Le service Développement Économique a intensifié son action d'accompagnement des entreprises aussi bien lors de leur création que pour leur développement. 64 dossiers ont été traités, soit un accroissement de l'ordre de 10% par rapport à 2009.

b. L'aménagement des zones d'activités

*** L'achèvement des travaux d'aménagement de la zone Albipôle**

La mise en service des 2 dernières tranches (5,5 hectares sur la partie Ouest et 3,2 hectares sur la partie Est) a rendu possible l'installation de plusieurs sociétés : Alkia, Cabinet Comptable Etienne, Coté Sud Diffusion, Portéo, Conseil RH, SOCOMI, Expert Automobiles Laborde- Sanchez, Futuris. Pour relier les secteurs Est et Ouest, une voie de liaison a été créée, offrant par ailleurs trois lots supplémentaires, rapidement occupés par les Transports Rivals, Cludo et CTMI.

*** L'aménagement du parc technopolitain Albi-InnoProd**

Le parc Technopolitain Albi-InnoProd est l'atout supplémentaire dont l'Albigeois souhaitait se doter, en cohérence avec les orientations régionales et sur des filières en plein développement et en lien étroit avec les pôles de compétitivité (AESE, Agrimip, CBS, Derbi).

Il répond à de nombreux enjeux :

- Favoriser le développement (notamment des PME existantes), la création et l'implantation d'entreprises innovantes de croissance sur le territoire.
- Valoriser le potentiel d'innovation économique du grand albigeois en prenant appui sur ses forces en termes d'enseignement supérieur, de recherche et de transfert de technologies.
- Doter le grand albigeois d'un outil performant à l'échelle régionale, voire transrégionale, au service de la création et du développement d'activités économiques innovantes.
- Associer sur un même espace des entreprises, des laboratoires de recherche, des plateformes technologiques, des structures de transferts de technologies [pépinière et incubateur] et d'enseignement supérieur [le parc InnoProd se situe à proximité de l'Ecole des Mines d'Albi] autour de projets innovants et de création d'entreprises.

Le parc d'activités, d'une surface total de 45 hectares et situés dans un environnement remarquable, qui concilie un cadre de vie privilégié et services des grandes métropoles, offrira une cinquantaine de lots cessibles, soit 29 hectares commercialisables dont 12 hectares dès début 2012.

L'aménagement de ce parc s'est appuyé sur une approche environnementale exemplaire qui a fait l'objet d'une démarche de promotion par la région Midi-Pyrénées en tant que Zone d'Intérêt Régional- ZIR. Elle se transcrit par un pôle multimodal, un espace favorisant la biodiversité, des voies douces ainsi que la conservation des espaces naturels existants. L'hôtel d'entreprises InnoProd sera quant à lui le 1er bâtiment public à énergie positive de Midi-Pyrénées.

Le parc technopolitain Albi-InnoProd comprend :

- 1 hôtel d'entreprises
- 2 halles technologiques abritant des plates-formes technologiques de l'Ecole des Mines d'Albi
- 1 pôle multimodal
- des espaces pour l'implantation des entreprises tertiaires.

L'hôtel d'entreprises Innoprod

Après une sélection rigoureuse qui a vu trois cabinets d'architecture travailler sur le projet, c'est finalement le cabinet albigeois RC Conseil qui voit son projet retenu. Le projet retenu est une solution d'hébergement simple et évolutive pour les entreprises. Il proposera 864m² de bureaux en location modulables à partir de 13m² (ce qui permet d'accueillir environ 30 à 40 entreprises). Les entreprises susceptibles d'être intéressées sont des TPE, PME et entreprises de services aux entreprises en lien avec l'innovation au sens large (innovation technologique mais aussi innovation marketing, commerciale, etc.).

L'hôtel d'entreprises InnoProd sera le 1er bâtiment public à énergie positive de Midi-Pyrénées.

Les travaux de construction ont débuté en juin 2011 et devraient s'achever au premier semestre

La signature d'une convention de financement de la plateforme technologique Valthera.

Cette plateforme dont la viabilité économique a été établie par une étude de marché réalisée par un cabinet spécialisé a été labellisée par le pôle de compétitivité AGRIMIP Innovation. La plateforme Valthera contribuera à :

- dynamiser l'activité économique des PME-PMI du Grand Albigeois et, plus largement, de la Région Midi-Pyrénées
- favoriser la création d'une filière autour de la valorisation énergétique de la biomasse faire émerger des start up, attirer ou maintenir des entreprises/laboratoires sur l'agglomération.

La démarche « Enermasse » au cœur du développement durable

Enermasse est un projet initié et porté par l'agglomération. Il a réussi à fédérer 32 acteurs économiques autour d'un projet majeur : créer une dynamique régionale, autour d'Albi, sur la thématique de la valorisation de la biomasse. Parmi les acteurs ayant appuyé officiellement la démarche, 19 entreprises (groupes et PME), 6 labos, 4 agglomérations, 2 centres de formation et 5 organismes publics. Rappelons que la biomasse est à la fois un secteur de développement économique prioritaire pour l'agglomération comme pour la Région Midi-Pyrénées, et également un outil majeur dans la démarche de réduction des gaz à effet de serre.

c. L'économie sociale et solidaire

Depuis quelques années, l'Albigeois connaît une croissance annuelle continue de l'activité économique sociale et solidaire (18% des emplois dans le Tarn relèvent de ce secteur en 2009).

Fort de cette opportunité, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a souhaité s'investir dans le développement d'une ESS (économie sociale et solidaire) efficace dans son territoire. Pour cela un groupe de travail a été constitué.

La première volonté de ce groupe fut de faire connaître le sujet au plus grand nombre et d'en tester la popularité. Il a donc été décidé d'organiser une manifestation événementielle, en partenariat avec la scène nationale d'Albi.

Deux soirées de sensibilisation ont été proposées aux élus/institutionnels et au grand public. La première soirée « Economie Sociale et Solidaire : Quelles opportunités pour le territoire de l'Albigeois ? » avait pour objectif d'éveiller la curiosité et de faciliter la compréhension de l'économie sociale et solidaire. La deuxième soirée « Economie sociale et solidaire : Vivre autrement ! », ouverte au grand public proposait des échanges et débats suite à la projection du film de Coline Serreau « solutions locales pour un désordre global ».

Encouragée par les succès des premières actions de promotion de l'ESS en 2010, l'agglomération a constitué un comité de projet composé d'élus communautaires issus des commissions développement économique et solidarité pour engager ses réflexions.

La réalisation d'un diagnostic préalable à l'élaboration d'un schéma directeur d'agglomération dans le domaine de l'ESS s'est révélée une étape prioritaire pour la structuration d'un schéma d'intervention efficient. Les premières actions issues du schéma directeur ont vocation à être prises en compte dans le cadre de l'exercice 2012.

Au mois de juin 2011, l'agglomération a confié cette mission à l'Agence régionale pour le développement et la promotion de l'économie solidaire en Midi-Pyrénées (ADEPES). Celle-ci devra :

- Réaliser un portrait succinct des acteurs du territoire (fondations, mutuelles, associations, coopératives, ...), avec une mention particulière aux « éléments remarquables »,
- Recenser les actions menées ou soutenues par la communauté d'agglomération dans ce domaine,
- Mettre en avant les opportunités de développement de l'ESS sur le territoire albigeois,
- Expliciter les facteurs potentiels de réussite ainsi que les conditions et leviers de réussite à leur mise en œuvre,

- Proposer une hiérarchisation des champs à investir en fonction des priorités et spécificités locales,
- Lister les outils techniques, juridiques et financiers utiles à leur réalisation.
- Proposer un schéma directeur pluriannuel de l'ESS, avec plan d'actions.

En outre, la communauté d'agglomération souhaite qu'une attention particulière soit accordée aux axes potentiels de développement suivants :

- Le recours au modèle coopératif (SCOP, coopératives, ...), par exemple à des fins de reprise d'entreprises, de regroupement de corps de métiers,
- Le développement des filières courtes,
- L'implication possible de l'ESS dans les domaines de compétence de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, notamment :
- secteur des déchets, dans les phases de collecte, de tri ou de valorisation, travaux d'intérêt communautaire, chantiers d'insertion, solutions de mobilité/déplacements

d. Le fret

La société albigeoise CEMEX, 3ème cimentier à l'échelle mondiale, a décroché le GRAND PRIX du Concours Développement Durable organisé par l'Union Nationale des Producteurs de Granulats (UNPG) dans la catégorie « contribution économique à la société ». Le Concours Développement durable UNPG/UEPG* est une initiative européenne dont l'objectif est de récompenser les meilleures réalisations des professionnels dans les trois domaines du développement durable : l'aspect environnemental, la dimension sociale et la préoccupation économique.

La carrière CEMEX située au lieu dit Lombardou près de Ranteil à Albi exploite un gisement de sables et graviers, situé au lieu-dit Marre. Elle complète son offre avec des sables et des graviers venant du Lot. Ces matériaux étaient alors acheminés par voie ferroviaire jusqu'à une plate-forme située en gare d'Albi-ville où des camions prenaient le relais pour acheminer les matières premières vers leur lieu d'utilisation (activité estimée à 70 000 tonnes/an).

La fermeture programmée de ce quai de déchargement en 2009 a nécessité d'organiser un mode d'approvisionnement différent.

Par conséquent, le maintien et le développement de la société CEMEX sur le territoire albigeois impliquait à la fois d'étendre rapidement son périmètre d'exploitation mais aussi de rationaliser les flux entre les sites d'extraction, de concassage et de chargement.

C'est alors que CEMEX s'est rapprochée d'une autre société tressacoise ETERNIT, dont un site proche de la carrière disposait d'un ancien embranchement ferroviaire à l'abandon depuis 2004. CEMEX a ainsi pu proposer la constitution d'une nouvelle plate-forme avec une desserte plus facile et sécurisée. La communauté d'agglomération de l'Albigeois, partenaire du projet dès son origine, a soutenu financièrement le projet, dans le cadre d'une convention de financement avec Réseau Ferré de France, à hauteur de 11 500 €. L'intérêt était évident : permettre à l'ensemble des entreprises locales du grand albigeois de disposer d'un mode de transport alternatif en accord avec le développement durable et donc une option écologique adaptée à l'activité industrielle locale

B. Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes communautaires au regard d'une démarche de développement durable

L'engagement dans toute démarche doit pouvoir être évalué à un moment donné afin d'en mesurer l'efficacité. En matière de développement durable, l'Etat a défini le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable auquel devra répondre le nouveau projet d'agglomération. Parallèlement, chaque plan réglementaire (déplacements urbains, plan climat territorial) comportera un plan d'actions et les indicateurs nécessaires à leur évaluation.

Au sein de l'agglomération, des délégations particulières ont été arrêtées afin d'ancrer cette

démarche de développement durable au cœur de l'action communautaire :

- développement durable
- maîtrise énergétique
- plan climat territorial
- déplacements doux – sentiers de randonnées
- mobilité – plan de déplacement urbain
- projet d'agglomération et prospective territoriale
- politique de la ville – développement de l'économie sociale et solidaire
- animation de la commission consultative des services publics locaux
- animation du conseil de développement

En parallèle, le schéma d'organisation de l'agglomération établi début 2010 comporte une entité « territoire d'agglomération » dépendant de la direction générale et regroupant des chargés de mission recrutés spécifiquement pour l'animation des thématiques, pour la plupart transversales, de développement durable.

Y sont intégrés :

- un chargé de mission développement durable en charge des déplacements doux ;
- un chargé de mission plan climat territorial et maîtrise énergétique en charge de l'éclairage public ;
- un chargé de mission PDU et économie sociale et solidaire ;
- un chargé de mission SCOT – politiques contractuelles – conseil de développement

Les actions initiées par les élus sont définies et mises en œuvre dans le respect des instances statutaire et réglementaires. La discussion préalable des projets s'effectue dans le cadre de commissions internes et la participation des acteurs s'intègre par les processus réglementaires et par des démarches de participation volontaire.

1. L'organisation du pilotage

La gouvernance de l'agglomération est définie dans les statuts de l'agglomération – version consolidée au 8 décembre 2009. Elle est constituée par :

*** Le conseil communautaire**

Composé de 40 membres titulaires et de 40 membres suppléants, le conseil communautaire est l'organe délibérant de la communauté d'agglomération. Il est tenu de se réunir au moins une fois par trimestre. Il fixe les grandes orientations de la politique communautaire et vote le budget. En 2010, le conseil communautaire s'est réuni 8 fois.

Le président présente à l'occasion de chaque séance les décisions et arrêtés pris dans le respect des prérogatives qui lui ont été confiées. A noter que l'ensemble des délibérations et des pièces annexes sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la communauté d'agglomération (www.grand-albigeois.fr) et offrent ainsi un accès complet et aisé des décisions de la collectivité à tous les citoyens albigeois.

*** Le bureau communautaire**

Le bureau est l'organe stratégique de réflexion et de préparation des décisions du conseil communautaire. Il compte désormais 23 membres. 2 nouveaux conseillers communautaires délégués ont en effet été accueillis en 2010 au sein du bureau, suite aux évolutions de compétences intervenues au 1er janvier de cette même année.

Le bureau se réunit à l'initiative du président sur une périodicité soutenue afin de permettre à l'ensemble des vice-présidents d'avoir une vision précise des affaires et dossiers communautaires. En 2010, 17 séances du bureau se sont tenues. Aucune délégation de compétences n'a été confiée par le conseil au bureau ; dès lors, l'ensemble des décisions de la collectivité émane uniquement du conseil communautaire.

2. La participation des acteurs et de la population

Les différents projets ou actions de la communauté d'agglomération s'accompagnent de processus

de discussion, délibération, consultation et concertation prenant des formes obligatoires (enquêtes publiques) ou participatives en fonction de la nature des opérations conduites.

L'agglomération est également présente pour accompagner les actions de communication auprès de la population organisées à l'échelle des communes pour la présentation des différents projets portés sur leur territoire (réunions de quartier...).

Faire connaître, expliquer, convaincre... Avec les transferts de compétences des communes vers l'agglomération au 1er janvier 2010, et un transfert de près de 200 agents au 1er juillet, 2010 a été une année charnière. Les actions de communication se sont poursuivies et intensifiées dans le cadre des grands axes définis par les élus : accompagner l'intégration et favoriser la création d'une culture commune, faire connaître l'agglomération et faire comprendre ses actions, créer les conditions d'un dialogue direct avec les habitants du grand-albigeois, accroître la notoriété et l'attractivité du territoire auprès des publics cibles. L'agglomération s'appuie sur son site internet, en cours de refonte pour répondre à ces nouveaux enjeux, et sur son bulletin Grand A à destination de l'ensemble des habitants de son territoire.

a. conseil de développement

Le **conseil de développement** est une assemblée consultative formée au sein de l'agglomération pour être associé à l'élaboration du projet de territoire ainsi qu'à sa mise en œuvre et à son évaluation. Créé par une délibération du 19 septembre 2002 conformément à l'article 26 de la loi n°99-533 du 25 juin 1999, sa composition était définie sous la forme de 4 collèges : économique, associatif, organisation de salariés et personnes qualifiées. Une nouvelle composition a été mise en œuvre et approuvée en conseil communautaire du 28 juin 2005 pour intégrer un collège d'élus. Organe de consultation et de concertation, sa composition va être revue pour prendre en considération les nouveaux enjeux de l'agglomération au regard du plan de déplacement urbain et de la révision du projet d'agglomération.

b. Mise en place d'un jury de nez pour la nouvelle station d'épuration de la madeleine

Dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration de la Madeleine à Albi, l'une des préoccupations de l'agglomération était de diminuer les nuisances olfactives de la nouvelle station. Pour cette raison, elle a décidé de mettre en place un jury de « nez » et de lancer une étude olfactométrique dans le quartier de la Madeleine à Albi, permettant de réaliser un état initial des nuisances olfactives à comparer avec la future station une fois mise en place.

Un jury de nez a donc été constitué en associant professionnels et la population du quartier. Il était ainsi composé de 11 personnes : 4 professionnels (Bureau d'études BURGEAP) et 7 riverains du quartier de la Madeleine.

Le choix de la collectivité était d'impliquer les riverains dans le cadre de la construction de la nouvelle station afin de les associer à la maîtrise des nuisances environnementales (odeurs, bruit, circulation).

Le déroulement de l'étude olfactométrique s'est décomposé en trois phases :

- Mise au point d'un questionnaire spécifique au site, en tenant compte des lieux constatés par les riverains comme particulièrement sources de gêne
- Apprentissage des odeurs des principales sources du site, c'est-à-dire être capable, par exemple, de faire la distinction entre des odeurs de traitement des eaux ou des boues et des émanations d'égout
- Recherche et caractérisation des odeurs du site de la station et sous le vent du site à différentes distances (15 points de mesures)

Cette démarche a été complétée par des prises d'échantillon d'air sur site qui ont été analysés en laboratoire selon une norme et un mode opératoire bien défini (NF X 43 103).

Deux périodes de prélèvements - 15 octobre 2008 et 28 mai 2009- ont été choisies en fonction du changement saisonnier et du fonctionnement de la station d'épuration actuelle.

Le jury de nez a réalisé deux séries de mesures, une en matinée l'autre dans l'après-midi, des 15

points situés autour de l'ancienne station dans un rayon de 500 mètres.

Les résultats de l'enquête olfactive ont été communiqués le vendredi 4 décembre 2009 sur le site de la nouvelle station d'épuration qui sera mise en eau en juin 2010. Les nez ont sollicités quelques mois plus tard, vers le printemps 2011 pour une nouvelle série de mesures olfactométriques.

c. Diagnostic partagé sur l'état de l'économie sociale et solidaire

Dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur et plan d'actions 2012/2014 pour développer l'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'Albigeois, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a organisé une large concertation.

Plus de 93 structures ont été recensées, 5 entretiens ont été effectués avec les techniciens de l'agglomération, 12 porteurs de projet ont été interviewés, plusieurs spécialistes régionaux et nationaux pilotes d'outils d'accompagnement du développement de l'ESS ont été consultés, et enfin 3 réunions du comité de projet ESS ont eu lieu (le comité de projet ESS est composé d'élus des commissions "développement économique" et "cadre de vie/ solidarité", ainsi que des techniciens du service "développement économique" et "territoire d'agglomération").

En septembre 2011, plus de 50 personnes se sont associés à l'élaboration du schéma directeur à l'occasion d'une journée coopérative organisée à l'école des mines d'Albi. Répartis en groupes de travail, des représentants d'associations, de coopératives ou d'entreprises, de fondations ou encore des techniciens des collectivités ont ainsi pu s'exprimer sur les orientations et actions à encourager dans le territoire d'agglomération.

d. l'attention portée aux riverains des grands projets d'aménagement

Dans le cadre de la réalisation du parc d'activités Albi Innoprod, il a été privilégié des échanges réguliers et de terrain avec les riverains du projet de sorte à les associer à toutes les phases de travaux. L'espace destiné aux entreprises en site urbain est également destiné à améliorer la qualité de vie dans le quartier, en offrant des voies pour les déplacements doux, et un poumon vert pour l'ensemble des riverains.

Cette démarche d'association étroite est mise en œuvre pour tous les programmes d'aménagement structurant.

Pour des programmes de proximité elle se déploie au travers des modes de concertation en vigueur dans les communes, dans les conseils de quartier, réunions publiques ou modèle de concertation locale ad hoc, auxquels la communauté d'agglomération apporte son appui.

3. La transversalité et l'évaluation des actions, politiques publiques et programmes communautaires

*** Les commissions**

Les commissions, qui ont un rôle consultatif, sont chargées d'instruire les dossiers relevant de leur compétence et se réunissent en moyenne une fois par mois. Elles sont créées par le conseil communautaire et animées par les deux ou trois vice-présidents ayant reçu délégation dans leur domaine de compétence. Elles sont composées de représentants de chaque commune (4 pour Albi, 2 pour Saint-Juéry et 1 pour les autres communes) ; les membres du bureau en sont membres de droit et peuvent s'y faire représenter.

Outre la commission d'appels d'offres, la commission consultative des services publics locaux et la commission locale d'évaluation des charges transférées, le conseil communautaire a créé 8 commissions, supervisées et animées par les vice-présidents délégués dans les domaines de compétences respectifs.

Elles se réunissent selon un rythme variable suivant les sujets traités, mais suivent en moyenne le calendrier des séances du conseil pour rendre leurs avis en préalable.

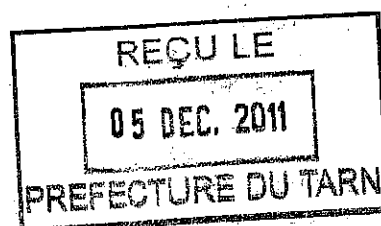
- Finances -Ressources humaines-Affaires générales
- Environnement, collecte et traitement des déchets, la propreté
- Assainissement et prévention des crues
- Cadre de vie – Solidarité
- Déplacement et mobilité
- Aménagement de l'espace et prospective territoriale
- Aménagement de zones d'activités et développement économique de l'Albigeois
- Proximité – Voirie – Signalisation – Eclairage public

Deux commissions ad hoc ont été mises en place au 4ème trimestre 2009 pour préparer les nouveaux transferts de compétence et envisager leur organisation. Elles se sont réunies à des fréquences très rapprochées pour permettre aux conseillers municipaux d'avoir une vision très précise des enjeux avant de se prononcer sur l'extension des compétences communautaires. Leur travail a permis un vote unanime des conseils municipaux sur le transfert de la voirie, de l'éclairage public, de la signalisation, de l'assainissement dans son ensemble, de la propreté et enfin des médiathèques, à compter du 1er janvier 2010.

La commission Organisation a travaillé à la définition du périmètre opportun du transfert de compétences et aux garanties à apporter aux communes pour permettre la réussite de ces transferts. Elle a abouti à la rédaction d'une charte de bonnes pratiques qui décrit précisément les modalités de fonctionnement entre l'intercommunalité et ses communes membres. Son rôle a été pérennisé par la création de la commission proximité. Cette charte est consultable sur le site internet de l'agglomération www.grand-albigeois.fr en pièce annexe de la délibération 501-2009 (délibérée lors du conseil communautaire du 8 décembre 2009).

La commission Évaluation a défini les différents scénarios permettant d'évaluer les compétences concernées par les nouveaux transferts et effectué le travail d'évaluation des charges y afférent. Elle a choisi d'instituer un dispositif de vérification de l'évaluation au travers « d'une clause de revoyure » garantissant la neutralité des transferts de charges. Elle poursuivra donc son travail en 2011 pour effectuer les modifications nécessaires au vu de la première année de fonctionnement des compétences transférées.

Une commission ad hoc « Médiathèques » fonctionne depuis le 1er janvier 2010 pour accompagner le transfert des médiathèques à l'échelle communautaire et permettre la constitution progressive du réseau de lecture publique de l'Albigeois.



II – Une collectivité mobilisée et responsable

1. L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi

a. Les transferts de compétences

180 agents ont rejoint l'agglomération au cours de l'année 2010. Cela a nécessité une mobilisation particulière des cadres du service pour expliquer les changements et rassurer les personnels.

De très nombreuses réunions ont été organisées avec les communes membres, les responsables de service et les agents transférés. Les séances d'informations collectives ont été suivies et complétées par des rendez-vous individuels pour traiter la diversité des situations rencontrées.

Le service ressources humaines s'est également mis à la disposition des responsables de service pour permettre à ces derniers de relayer l'information sur le terrain. Il a préparé les actes conventionnels formalisant les situations de mise à disposition puis les éléments individuels permettant le transfert de chaque agent ainsi que son affectation dans le nouveau schéma d'organisation des services communautaires.

Les transferts d'agents se sont appuyés sur un important travail d'ingénierie administrative, en collaboration avec les équipes ressources humaines des communes membres. L'intégration des dossiers carrière et paie des agents transférés a été assurée. Cette étape clé a été franchie avec l'appui de la direction des systèmes d'information.

Suite à la décision des élus communautaires, le service s'est attelé à l'organisation des élections pour la constitution des organismes paritaires de la collectivité :

- Commission Administrative Paritaire
- Comité Technique Paritaire
- Comité d'Hygiène et de Sécurité

L'arrivée de 2 nouveaux agents par voie de transfert au 1er juillet 2010 a donné lieu à une réorganisation du service des ressources humaines.

b. Le fonctionnement en régie

La communauté d'agglomération de l'Albigeois exerce une grande partie de ses compétences en s'appuyant sur des régies. C'est le cas notamment pour la voirie et l'éclairage public, la collecte des déchets et les transports urbains. Le recours à ce mode de fonctionnement ne correspond pas un choix dogmatique mais répond avant tout à une logique d'efficience du service publique.

En 2010, 12 agents sous contrat de droit privé ont été recrutés pour venir constituer la nouvelle régie d'assainissement. Définition des profils de poste, traitement des candidatures, entretien de recrutements, procédure de sélection, mais également mise au point des contrats de droit privé appropriés pour tenir compte des règles d'intégration des employés du précédent délégataire.

c. Une attention particulière portée à la sécurité des agents

- La diffusion de la charte alcool à tous les agents de la collectivité réalisée dans le cadre de la prévention des risques professionnels.
- L'élaboration des marchés vêtements de travail et FCO (Formation Continue Obligatoire de transport voyageurs pour les agents de conduite du service transport en commun).
- Les dossiers de médecine professionnelle et de reclassement des agents font l'objet d'un suivi particulier.

- La mise en œuvre d'une procédure disciplinaire devant le conseil de discipline et conseil de discipline de recours.

d. Le dialogue social dans la collectivité

Des réunions régulières avec les organisations syndicales ont été organisées tout au long de l'année, notamment sur les questions liées aux transferts de compétence. 5 réunions du CTP se sont également tenues avec pour principaux thèmes abordés :

- Transferts de compétences
- Schéma d'organisation des services
- Tableau des effectifs
- Fonctionnement des services en cas d'intempéries
- Protocole d'accord collecte des déchets ménagers
- Création de la régie assainissement
- Délégation de service public (parc de stationnement)
- Dotation vêtements de travail
- Bilan social
- Localisation des services communautaires
- Retrait d'affiliation au Centre départemental de gestion
- Création d'un CHS

La réalisation du bilan social 2009 été l'occasion de faire le point avec les organisations syndicales et les élus sur les principaux indicateurs de la collectivité en matière de ressources humaines.

e. La politique de recrutement

Dans un souci de maîtrise des dépenses publiques, l'équipe ressources humaines est chargée de rechercher des solutions garantissant la qualité de service public sans accroissement de la masse salariale, et en tenant compte des moyens mobilisables dans les communes membres.

En 2011, 710 agents communautaires et municipaux, mis à disposition pour partie à la communauté d'agglomération, forment les effectifs de ces services communautaires. Les mises à disposition s'effectuent selon des modes très divers, à raison d'une journée par semaine au sein des services communautaires, par regroupement des temps sur des missions spécifiques, par apport d'expertises à la demande des agents communautaires, par poursuite des activités antérieures sous pilotage communautaire. Chaque agent a fait l'objet d'une information sur la portée de sa mise à disposition vers l'agglomération ou vers sa « commune d'origine » si son transfert a été prononcé en raison d'une activité majoritairement - mais non exclusivement - communautaire.

La création d'emplois nouveaux a porté strictement sur les secteurs où l'agglomération n'était dotée d'aucune expertise et après examen des moyens mutualisables du fait des transferts ou mises à disposition des communes. Cela a concerné en particulier les secteurs des travaux, voirie et éclairage public où l'agglomération s'est organisée pour faire face au retrait de l'ingénierie de l'Etat au bénéfice des communes de moins de 5000 habitants (Atesat).

2. L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique

Depuis 2006, et de manière plus large encore depuis quelques mois, le code des marchés publics a entériné les possibilités de prise en compte du développement durable dans la commande publique.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, dans le respect de la transparence, de l'égalité et de la non discrimination, a fait le choix de promouvoir l'idée du développement durable.

Cette volonté se traduit par l'insertion dans les cahiers des clauses techniques particulières, de spécifications techniques dont certaines ont un caractère obligatoire. Les offres ne respectant pas les

spécifications obligatoires seront jugées irrégulières et seront donc systématiquement rejetées.

A titre d'exemple, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a récemment attribué un marché de fournitures d'enveloppes et de papier en exigeant que les produits répondent à la norme NF Environnement.

En matière de travaux, les critères de jugement des offres comportent de manière obligatoire des aspects permettant la valorisation des actions de développement durable :

- Capacités à mettre en place le tri sélectif sur un chantier,
- mesures mises en œuvre pour réduire les nuisances sonores, visuelles, olfactives

Toutefois, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a conscience qu'agir en faveur d'un développement durable implique aussi qu'elle modifie ses propres habitudes de consommation et de gestion. C'est le travail qui sera engagé en 2012.

3. La gestion durable du patrimoine de la collectivité

Chaque opération est préparée en intégrant les critères de développement durable propres aux bâtiments et notamment les dernières orientations du Grenelle II.

Un programme environnemental a été réalisé pour le futur centre technique de gestion des déchets ménagers qui sera situé sur l'ancien site STELA à Albi. Sa localisation a été étudiée en fonction de l'optimisation des déplacements des bennes à ordures ménagères sur le territoire, en proximité de l'exutoire que constitue le quai de transfert de Ranteil à partir duquel s'organisent les transports vers les sites de tri ou de traitement. La présence sur le site d'une voie ferrée et d'un embranchement dédié lui confère des potentialités supplémentaires en fonction de l'évolution du fret sur le territoire.

Concernant le site du centre de ressources de « Lebon », le volet environnemental a été analysé au stade du programme pour y inclure toutes les contraintes ou avantages du site et des bâtiments, mais également tous les éléments d'appréciation de coûts en fonction des investissements réalisés (en matière énergétique notamment). Sa localisation en proximité immédiate de la technopole Albi Innoprod en cours de réalisation offre en outre des opportunités de mutualisation des équipements.

Concernant le volet énergétique, celui-ci est intégré systématiquement dans tout nouveau projet en incluant également les aspects de production électrique : des panneaux photovoltaïques ont été installés sur le quai de transfert de Ranteil, sur la nouvelle station d'épuration de la Madeleine, sur le futur hôtel d'entreprise Innoprod. Le budget annexe correspondant a été créé.

Le programme de maîtrise énergétique développé par la ville d'Albi bénéficie aux bâtiments qui ont été transférés à l'agglomération : un ingénieur conseiller énergie est spécifiquement affecté à la maîtrise énergétique et au développement des certificats d'énergie.

L'agglomération a décidé de compléter cette expertise et cette compétence en matière de maîtrise énergétique en recrutant directement un ingénieur éclairage public et maîtrise énergétique. Les enjeux d'économie dans ce domaine sont très importants que ce soit sur les bâtiments et surtout sur l'éclairage public – nouvelle compétence de l'agglomération.

Les deux collectivités ont pour obligation la réalisation d'un plan climat énergie territorial avant fin 2012 (+ de 50 000 habitants). Le volet maîtrise énergétique des bâtiments communaux et communautaire fera l'objet d'une attention toute particulière et donnera lieu à l'établissement de procédures rigoureuses de diagnostic et de contrôle des performances. Cette expertise ville centre et communautaire sera étendue à l'ensemble des communes vis-à-vis de leur patrimoine bâti.

4. L'organisation du pilotage et la participation des services et des élus

a. L'organisation des services

Un nouvel organigramme des services de l'agglomération a été adopté dans les premiers jours de 2010 par le bureau communautaire, afin de donner une visibilité de l'organisation cible à tous les agents communautaires ou appelés à le devenir. Il a été présenté au comité technique paritaire de

mars 2010, et mis en œuvre dans la foulée, dans le cadre d'un arrêté du président.

Le nouvel organigramme privilégie la lisibilité du lien avec les commissions et champs de compétences.

3 équipes de missions transversales sont constituées auprès de la direction générale :

- l'une à portée territoriale regroupe l'ensemble des thématiques des politiques publiques obligatoires et volontaires en matière d'aménagement du territoire (projet, contrat d'agglomération et conseil de développement, PLH, SCoT, PDU, plan climat) ; de solidarité (CUCS, PLIE) ou émergentes (économie sociale et solidaire, réseau d'assistantes maternelles, gens du voyage).
- La mission communication est quant à elle chargée de mettre en œuvre les actions d'information et les événements et manifestations à vocations interne et externe.
- Enfin, la direction générale s'est adjoint une nouvelle mission qualité et audit interne destinée à optimiser les organisations, améliorer le fonctionnement du service public, permettre la traçabilité des processus internes et garantir l'usage à bonne fin des moyens de la collectivité. Sa structuration s'effectuera progressivement au regard des enjeux identifiés par les élus communautaires, par apport de compétences, détachement d'agents d'autres services ou expertises externes.

L'ensemble des services communautaires sont regroupés au sein d'une « famille » de compétences mettant en avant les champs d'intervention de l'agglomération :

- Les activités ayant trait à l'environnement forment un premier ensemble, avec d'une part la régie assainissement, hydraulique, hygiène et salubrité ; et d'autre part les services collecte, traitement des déchets ménagers et propreté des espaces publics.
- Les différents équipements publics communautaires (médiathèques, espaces aquatiques ou chenil) composent les services cadre de vie proposés aux usagers.
- L'aménagement et le développement du territoire sont pris en charge par les services maîtrise d'ouvrage programmation de travaux ou développement économique.
- La famille mobilité et déplacements regroupe la régie des transports urbains, les déplacements doux et enfin les parcs de stationnement.

La gestion du domaine public est assurée par les équipes de la régie voirie, le service de l'éclairage public et enfin de la domanialité.

Chaque élu délégué assure le pilotage de l'action des services communautaires intervenant dans son domaine de compétence. Il associe les membres de la commission qu'il anime à l'élaboration des programmes d'action décidés en conseil communautaire.

Un rendu compte des actions conduites pour le compte des 17 communes est effectué chaque année dans le cadre d'un rapport d'activités, présenté en conseil communautaire et communiqué à chaque conseil municipal.

b. La mise en œuvre des plateformes collaboratives

En parallèle du transfert des nouvelles compétences au 1 janvier 2010, des plateformes collaboratives d'ingénierie et de ressources administrative à l'échelle des 18 collectivités du territoire albigeois ont été créées afin d'optimiser les services fonctionnels.

Une approche pragmatique a été privilégiée pour tirer partie des imbrications de fonctions entre les agents des 18 collectivités, renforcer les collaborations et favoriser l'émergence d'une culture commune.

La formalisation de l'interdépendance des 18 collectivités s'effectue au travers des plateformes collaboratives. Les principes qui guident leur constitution sont les suivants :

- Les communes et la communauté d'agglomération décident de mettre en commun leurs

moyens

- Les effectifs des services fonctionnels « attachés » à l'exercice des compétences transférées sont préalablement transférés et affectés aux missions de la plateforme.
- Les autres personnels parties prenantes de la plateforme collaborative demeurent agents de leur collectivité d'origine.
- Les collectivités de l'agglomération continuent d'assumer la charge des personnels et des moyens qu'elles conservent dans leurs effectifs ou dans leur budget.
- Les moyens nouveaux nécessaires au fonctionnement de la plateforme sont pris en charge par l'agglomération dans le respect des équilibres initiaux.

Dès le début de l'année 2010, les quatre composantes de la plateforme collaborative d'ingénierie et de ressources administratives (ressources humaines, finances, informatique, marchés publics-juridique-assurances) se sont mises au travail, animées chacune par un directeur général des services du territoire.

Les conventions de mises à disposition ont par exemple été mises au point dans le cadre de la plateforme collaborative ressources humaines, tout comme les courriers d'information à l'attention des agents.

Des recrutements ont été lancés au sein des plateformes juridique et finances, suite au départ d'agents municipaux. Les profils ont été repensés afin de servir aux 18 collectivités du territoire, au regard des expertises à renforcer.

Les services fonctionnels techniques ou administratifs forment enfin l'armature des plateformes collaboratives de ressources et d'ingénierie.

Chaque service ou mission fonctionne en lien direct avec un élu communautaire délégué, à l'exception de la mission qualité audit interne et du bureau d'études et du service domaine public eu égard au rôle de proximité joué en cette matière par les maires vice-présidents, conformément à la charte de bonnes pratiques.

Ce premier rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable permet à l'agglomération de présenter, suivant la trame proposée par l'état, un premier bilan des projets et actions qu'elle conduit au regard des cinq finalités du développement durable.

L'année 2010 qui a servi de référence pour la présentation de ce bilan, fût une année particulière dédiée, entre autres, à l'intégration par l'agglomération des nouvelles compétences transférées par ses 17 communes au premier janvier 2010.

De nombreuses actions témoignent de l'engagement de la communauté d'agglomération dans une dynamique de développement durable. L'ensemble de ses domaines de compétences sont développés dans le respect et la mise en œuvre des principes qui y sont liés avec également un engagement volontaire au delà du simple respect des évolutions législatives et réglementaires (ex : réalisation PDU).

Les traductions sont multiples et nous invitent à embrasser les projets structurants comme à questionner les comportements et les méthodes de travail.

La révision du projet d'agglomération comme projet territorial de développement durable constituera à l'avenir le cadre de référence de la collectivité dans sa dynamique de développement durable.

1000